



République de Guinée Bissau



**CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA GUINÉE-BISSAU
ET LES NATIONS UNIES
2016 - 2020**



Avril 2016



Cadre de Partenariat entre la Guinée-Bissau et les Nations Unies 2016 -2020

17 Objectifs de développement durable (ODD)

1 PAS DE PAUVRETÉ 	2 FAIM «ZÉRO» 	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE 	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
10 INÉGALITÉS RÉDUITES 	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	14 VIE AQUATIQUE 	15 VIE TERRESTRE
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 	



Cadre de Partenariat entre la Guinée-Bissau et les Nations Unies 2016 -2020



Cadre de Partenariat entre la Guinée-Bissau et les Nations Unies 2016 -2020 République de Guinée Bissau

Ce document est une publication officielle du Système des Nations Unies en Guinée Bissau, et tous les droits sont réservés. Le document peut être librement cité ou traduit, en partie ou en totalité, à condition que cette source soit mentionnée.

Pour de plus amples informations, prière de contacter :

Bureau du Coordinateur Résident des Nations Unies
Bâtiment des Nations Unies | Rua Rui Djassi, 1011 Bissau
Tél : + 245 96 680 09 96/ +245 95 5950926
Contact : registry.gw@undp.org;
Facebook : ONU na Guiné-Bissau



TABLE DES MATIERES

Résumé Exécutif	5
Acronymes et abréviations	10
Introduction	11
I - Contexte de développement : Atouts et défis majeurs	12
I.1 - Etat de droit et Gouvernance	12
I.2 - Croissance économique et réduction de la pauvreté	15
I.3 - Développement humain	16
I.4 - Biodiversité, changements climatiques, gestion des risques et prévention des catastrophes	18
II – Avantages comparatifs du SNU	19
III- Vision stratégique et priorités nationales	19
IV - Résultats escomptés dans les principaux domaines de coopération	20
IV.1 – Alignement des effets aux ODD	21
IV.2 - Contribution au renforcement de l’Etat de droit, la paix et la gouvernance	21
IV.3 - Contribution à la croissance économique et la réduction de la pauvreté.....	23
IV.4 - Développement du capital humain.....	24
IV.5 - Gestion durable de l’environnement, gestion des risques et prévention des catastrophes.....	26
V - Arrangements de mise en œuvre et de coordination	26
V.1 - Arrangements de mise en œuvre	27
V.2 - Mécanismes de coordination	27
VI - Suivi et Evaluation	28
VI.1 - Rôles et responsabilités des différentes parties prenantes	29
VI.2 - Mécanismes de suivi et évaluation.....	29
VII - Stratégie de communication et de mobilisation des ressources	31
Annexe I : Matrice de résultats du cadre de partenariat 2016-2020	32
Annexe II : Calendrier de suivi et évaluation 2016-2020	40
Annexe III a : Principaux traités internationaux relatifs aux droits humains ratifiés par la Guinée-Bissau	42
Annexe III b : Principaux traités internationaux relatifs aux droits humains signés mais non ratifiés par la Guinée-Bissau	43



Résumé Exécutif

Le rétablissement de l'ordre constitutionnel à la suite des élections présidentielle et législative tenues en 2014 a inauguré une nouvelle ère politique porteuse d'une espérance, gage du consensus politique et de la mobilisation citoyenne susceptibles de changer effectivement la trajectoire du développement de la Guinée-Bissau d'ici à 2025. Le peuple guinéen est en train d'écrire une nouvelle page de son histoire. Cette dynamique nationale s'est enclenchée au moment où la communauté internationale se prépare à réaliser le bilan des progrès enregistrés au niveau mondial et des Etats vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à adopter solennellement l'agenda post 2015.

Dans un tel contexte international et national, le présent cadre de partenariat en tant que fondement de la coopération entre le Gouvernement de la Guinée-Bissau et les Nations Unies pour la période 2016-2020 est l'expression de la volonté commune des deux parties à renforcer davantage leur partenariat pour rompre définitivement le cercle vicieux de l'instabilité politique et de la pauvreté dans lequel le pays s'est enlisé depuis plus de trois décennies. Ce partenariat témoigne donc d'une forte ambition de consolider la paix et la sécurité, de mettre en place une gouvernance au service du citoyen, d'impulser une croissance économique inclusive et durable en vue de répondre aux aspirations légitimes des citoyennes et des citoyens bissau-guinéens transcrites dans la vision Guinée Bissau 2025 et les priorités nationales énoncées dans le plan stratégique et opérationnel 2015-2020 « *Terra Ranka* » qui découle de la stratégie 2015-2025 du Gouvernement.

Le cadre de partenariat réaffirme l'attachement des deux parties au respect des engagements de partenariat de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide au développement et du programme d'action d'Accra notamment l'Appropriation, l'Alignement, l'Harmonisation, la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et la Responsabilité mutuelle. De ce fait, le processus d'élaboration de ce cadre de partenariat s'est déroulé sous le leadership du Gouvernement à travers le Ministère des Affaires étrangères avec une forte implication des autres ministères, des Organisations de la Société Civile (OSC) et du secteur privé. Les résultats escomptés et les interventions stratégiques convenus par les deux

parties sont effectivement alignés aux priorités nationales.

Le cadre de partenariat exprime également l'engagement du Gouvernement et de l'équipe des Nations Unies à renforcer progressivement l'opérationnalisation de l'approche « *Unis dans l'Action* » en



capitalisant les leçons apprises et les bonnes pratiques de la mise en œuvre du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) 2008-2012. Celui-ci a fait l'objet d'une extension jusqu'en décembre 2015 à la suite de l'interruption inopinée de l'opérationnalisation de l'UNDAF 2013-2017 signé en février 2012 entre le Gouvernement et l'équipe des Nations Unies. Après sa signature, l'UNDAF 2013-2017 n'a pas été mis en œuvre du fait du coup d'état d'avril 2012. Le renforcement de l'application des principes de l'approche « *Unis dans l'Action* » permettra de consolider l'intégration et la coordination des interventions de l'équipe des Nations Unies.

Le cadre de partenariat énonce les résultats escomptés du partenariat et les interventions stratégiques que les Nations Unies mettra en œuvre pour apporter une contribution significative à la réalisation des priorités nationales. Il s'agit de 4 effets suivants:

- ❖ **Les institutions de l'Etat y compris celles de la défense, la sécurité et la justice consolident la stabilité et l'état de droit, la participation démocratique et l'accès équitable aux opportunités pour tous.**
- ❖ **La croissance économique est inclusive et durable pour promouvoir la réduction de la pauvreté, l'emploi décent, la sécurité alimentaire, la transformation structurelle de l'économie.**
- ❖ **Tous les citoyens, particulièrement les plus marginalisés et vulnérables, ont un accès équitable et durable et utilisent de services de santé, nutrition, VIH/sida, eau, assainissement et hygiène, éducation et protection de qualité.**



❖ **Les institutions publiques, les Organisations de la Société Civile, le secteur privé assurent la promotion de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, la gestion des risques et la prévention des catastrophes.**

Ces résultats stratégiques s'inscrivent dans les six axes de la **Stratégie 2015-2025** du Gouvernement notamment **l'axe I « Moteurs de croissance », l'axe II « Paix et gouvernance », l'axe III « Biodiversité et capital naturel », l'axe IV « Infrastructures et développement urbain », l'axe V « Développement humain » et l'axe VI « Simplification du cadre des affaires et développement du secteur privé ».**



Ces résultats stratégiques reflètent la prise en compte des cinq principes programmatiques des Nations Unies notamment **l'Approche basée sur les Droits Humains, la Durabilité environnementale, l'Égalité des sexes, le Développement des capacités et la Gestion axée sur les Résultats (GAR)** qui ont guidé la conduite de l'analyse complémentaire et l'élaboration du cadre de partenariat. Toutefois, l'Approche Basée sur les Droits humains est la pierre angulaire de ce cadre de partenariat dont le but est essentiellement de contribuer au renforcement des capacités nationales en vue de la réalisation, la protection et la promotion des droits humains garantis par les traités et les conventions internationaux et régionaux ratifiés par la Guinée-Bissau ainsi que la constitution et les lois nationales. Par conséquent, ces résultats stratégiques s'inscrivent d'ores et déjà dans la perspective de l'agenda post 2015 qui a confirmé la centralité des droits humains dans les interventions multiformes des Nations Unies.

La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du cadre stratégique de partenariat seront guidés par les

principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, les principes programmatiques des Nations Unies et l'approche « **Unis dans l'action -DaO** ». En effet, un Comité de pilotage, quatre groupes de résultats, des groupes de travail seront mis en place pour assurer le pilotage et la coordination, la supervision technique, la promotion de la réflexion stratégique et du dialogue sur les politiques, les stratégies, les leçons apprises, les bonnes pratiques, etc. L'équipe des Nations Unies occupera une place centrale dans ce dispositif institutionnel. Le comité de pilotage sera co-présidé par les représentants du Gouvernement et de l'équipe des Nations Unies. Les groupes seront composés et animés par les représentants du Gouvernement, de l'équipe des Nations Unies, des OSC et du secteur privé. Les modalités d'organisation et de fonctionnement du comité de pilotage et des groupes seront précisées dans des Termes de Référence spécifiques.

La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du cadre de partenariat seront basés sur des plans de travail conjoints et le calendrier de suivi et évaluation qui seront élaborés, en s'appuyant sur une démarche participative, par toutes les parties prenantes afin de permettre la cohérence des interventions, la réduction des coûts de transaction et la maximisation des résultats escomptés dans les domaines de partenariat. Les initiatives visant l'élaboration et la mise en œuvre des programmes conjoints dans des créneaux et sur des thématiques stratégiques seront fortement encouragées et soutenues pour renforcer la cohérence des interventions de l'équipe des Nations Unies. Les processus de planification, de mise en œuvre, de suivi et évaluation du cadre de partenariat seront articulés harmonieusement aux systèmes nationaux pour permettre un alignement effectif et une réelle appropriation nationale.

Le cadre de partenariat se veut un outil de promotion de la coopération au développement particulièrement de la coopération Sud-Sud qui sera renforcée à travers le développement des partenariats stratégiques. Le Gouvernement et l'équipe des Nations Unies conjugueront leurs efforts pour explorer et exploiter les opportunités de coopération Sud-Sud en matière d'échanges de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques, d'approches novatrices, de financement en priorité dans les domaines couverts par le cadre de partenariat.



Cadre de Partenariat entre la Guinée-Bissau et les Nations Unies 2016 -2020

Le budget global du cadre de partenariat est estimé à **340 589 847 US \$** dont **94 605 400 US \$** de ressources régulières, **245 984 447 US \$** de ressources à mobiliser. La répartition entre les résultats stratégiques montre que **32.2 %** des ressources seront allouées au renforcement de l'Etat de droit et la gouvernance, **36.6 %** à la croissance économique et la réduction de la pauvreté, **21.2 %** au développement du capital humain et **10 %** à la gestion durable de

l'environnement, la gestion des risques et la prévention des catastrophes. Au-delà des initiatives des agences et de l'UNIOGBIS, l'équipe des Nations Unies disposera d'une stratégie conjointe de communication et d'une stratégie conjointe de mobilisation de ressources afin d'assurer la visibilité et la lisibilité des interventions ainsi que la disponibilité du montant global des ressources nécessaires pour le financement du cadre du partenariat.



PRÉFACE

Le ministre des Affaires Étrangères, Coopération Internationale et Communautés, au nom du Gouvernement de la Guinée-Bissau et le Représentant-Spécial du Secrétaire Général en Guinée-Bissau; avec les représentants des agences, fonds, programmes et organismes non-résidents, font la validation de ce cadre de partenariat comme base pour la coopération entre le Gouvernement de la Guinée-Bissau et l'équipe des Nations Unies en Guinée-Bissau pour la période 2016-2020.

Ce partenariat témoigne l'ambition de consolider la paix et la sécurité, d'établir une gouvernance au service des citoyens, de promouvoir la croissance économique inclusive et durable afin de répondre aux aspirations légitimes des citoyens guinéens dans le cadre de la vision stratégique *Guinée-Bissau 2025* et les priorités nationales réfléchies dans le plan stratégique et le plan opérationnel 2015-2020 intitulé «Terra Ranka», qui découle de la stratégie 2015-2025 du gouvernement.

Ce Cadre de partenariat établit, en outre, 4 résultats stratégiques qui tombent sur les axes stratégiques du gouvernement 2015-2025:

1. Consolider la stabilité et l'état de droit, la participation démocratique et l'égalité des chances pour tous ;
2. La croissance économique inclusive et durable pour promouvoir la réduction de la pauvreté ;
3. un accès équitable et durable aux services de santé, la nutrition, le VIH / SIDA, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, l'éducation et la qualité de la protection ;
4. Promotion de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, la gestion des risques et la prévention des catastrophes.

Avec un budget estimé à **340,589,847** USD pour atteindre ces objectifs, toujours en conformité avec le cadre de l'Agenda global 2030 pour le développement durable et ses objectifs, nous nous réjouissons de renforcer notre partenariat pour les quatre prochaines années afin d'atteindre les résultats prévus en UNPAF 2016-2020, et contribuant de manière significative dans la paix et la prospérité du peuple de la Guinée-Bissau


Artur Silva
Ministre des Affaires Etrangères,
Coopération Internationale et Communautés


Miguel Trovada
Représentant Spécial du Secrétaire Général et
Chef du Bureau Intégré des Nations Unies pour la
Consolidation de la Paix en Guinée Bissau

PAGE DES SIGNATURES
FONDS, AGENCES ET PROGRAMMES
NATIONS UNIES

Maria Do Valle Ribeiro

Représentante Spécial Adjointe du Secrétaire Général et
Coordonnatrice Résident du Système des Nations Unies

François Murangira

Directeur Régional BIT

Dr. Ayigan Kossi A.

Représentant OMS

Ana Maria de Noronha de Menezes

Représentant FAO

Diana L. Ofwona

Directrice Régionale a.i.
WCARO ONU Femmes

Dibril Djallo

Directeur Régional ONUSIDA

Ussama Osman

Représentant PAM

Ann Therese Ndong-Jatta

Directrice Régionale UNESCO

Mme. Kourtoum Nacro

Représentante UNFPA

Abubacar Sultan

Représentant UNICEF

Banji Oyelaran-Oyeyinka

Directeur du Bureau Régional
Afrique UN-HABITAT

Laura Michalon

Chef de Bureau UNHCR

Pierre Lapaque

Représentant UNODC

Victor Diwandja Djemba

Représentant ONUDI

Pierre JULLIEN

Représentant UNOPS



Acronymes et abréviations

ANP	Assemblée Nationale Populaire	ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
BIT	Bureau International du Travail	ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'Égalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes
BM	Banque Mondiale	ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/sida
CEDAW	Convention for Elimination of all Forms of Discrimination against Women	OSC	Organisations de la Société Civile
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de L'Ouest	PAM	Programme Alimentaire Mondial
CRC		PBF	Fonds de Consolidation de la Paix
BAD	Banque Africaine de Développement	PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises/Industries
DaO	Approche Unis dans l'action (<i>Deliver as One</i>)		
DENARP II	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté	PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
ELP/ILAP	Enquête Légère sur la Pauvreté	PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
EDS	Enquête démographique et de santé		
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	POPEN	Plan Opérationnel de Passage à l'Échelle Nationale
FMI	Fonds Monétaire International	PPTD	Programme Pays de Promotion du Travail Décemment
GAR	Gestion Axée sur les Résultats	PVVIH	Personnes Vivant avec le VIH
GE/OG	Groupe Effet (<i>Outcome Group</i>)	RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le Développement	SNIS	Système National d'Information Sanitaire
GTSE	Groupe de Travail Suivi et Evaluation	SPG	Groupe de Politiques et Stratégie
HACT	Harmonized Approach for Cash Transfer	SNU	Système des Nations Unies
HCDH	Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme	TB	Tuberculose
IDE	Investissements Directs Etrangers	UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
IDH	Indicateur de Développement Humain	UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
IMIS	Integrated Management Information System		
INASA	Instituto Nacional Da Saudi	UNECA	United Nations Economic Commission for Africa
INE	Institut National de la statistique	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
IST	Infections Sexuellement Transmissibles	UNFPA	Fonds des Nations Unies pour les Populations
MGF	Mutilation Génitale Féminine	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
MICS	Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples	UNIOGBIS	Bureau Intégré des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix en Guinée Bissau
OCHA	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires	UNODC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
ODD	Objectifs de Développement Durable	UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets
OMD	Objectifs de Développement du Millénaire	UPS	Unité de Planification Stratégique
OMG	Operations Management Group	USD	United States Dollar
OMS	Organisation Mondiale de la Santé	VGB	Violences basées sur le Genre
ONU	Organisation des Nations Unies	VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquise
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains		



Introduction

Le présent cadre de partenariat est le produit d'un travail participatif réalisé sous le leadership du Gouvernement en étroite collaboration avec l'équipe des Nations Unies et une forte implication des OSC et du secteur privé. Le positionnement stratégique de l'équipe des Nations Unies par rapport aux priorités nationales et les résultats escomptés du partenariat pendant la période 2016-2020 ont fait l'objet d'un consensus entre ces différentes parties prenantes. L'élaboration du Cadre de partenariat a eu l'avantage d'être conduite concomitamment au processus de préparation de la stratégie 2015-2025 et du plan stratégique et opérationnel 2015-2020 « Terra Ranka » présentés par le Gouvernement lors de la table ronde organisée en mars 2015 à Bruxelles. La concomitance de ces deux processus a permis ainsi à l'équipe des Nations Unies d'assurer effectivement l'alignement stratégique du Cadre de partenariat aux priorités nationales.

Après un survol du processus d'élaboration, ce document de référence décrit les atouts, les défis et les enjeux majeurs du contexte national de développement et de la dynamique de la consolidation de la paix. Il expose ensuite les valeurs et les principes fondamentaux qui non seulement ont guidé l'analyse complémentaire mais orienteront également la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du cadre de partenariat. Enfin, ce document s'appesantit sur la présentation des résultats escomptés et des interventions stratégiques qui seront mises en œuvre pour assurer leur réalisation. Il s'attache à décrire les arrangements de gestion, les mécanismes et les outils de suivi et évaluation, les orientations en matière de communication stratégique et de mobilisation des ressources. Il donne des indications sur le budget global du cadre de partenariat et sa répartition par résultats stratégiques escomptés (Effets).

L'élaboration du cadre de partenariat 2016-2020 va clôturer la mise en œuvre de l'UNDAF 2008-2012 qui a fait l'objet d'une extension jusqu'en décembre 2015 à la suite de l'interruption inopinée de l'opérationnalisation de l'UNDAF 2013-2017 signé en février 2012 entre le Gouvernement et l'équipe des Nations Unies. Le processus d'élaboration s'est déroulé conformément à la feuille de route adoptée par le Gouvernement et l'équipe des Nations Unies en octobre 2014. A la lumière des échanges sur les différentes options de l'UNDAF et des leçons apprises de la mise en œuvre de l'UNDAF 2008-2012 ainsi que des principes de l'approche « *Unis dans l'action/DaO* », le Gouvernement et l'équipe des Nations Unies ont jugé plus pertinent d'élaborer un cadre de partenariat positionné au niveau des effets et aligné au plan stratégique et opérationnel 2015-2020 qui découle de la stratégie 2015-2025 du Gouvernement. Un comité de pilotage et un comité technique co-présidés par le Gouvernement et l'équipe des Nations Unies ont été mis en place pour conduire le processus d'élaboration.

Eu égard à la feuille de route, l'analyse complémentaire de la situation de développement et de la dynamique de la consolidation de la paix a été réalisée de novembre 2014 à janvier 2015 sous la supervision du comité technique qui s'est appuyé sur des sous-groupes de travail dont les membres ont bénéficié d'une formation sur les principes programmatiques particulièrement sur l'Approche basée sur les Droits Humains, l'égalité des sexes et le renforcement des capacités. L'analyse complémentaire s'est focalisée sur les principaux domaines suivants : ***La Gouvernance politique, la défense et la sécurité, la justice et la réforme de l'administration publique, la gouvernance économique, la gouvernance locale et l'énergie durable, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'éducation, la santé y compris le VIH/SIDA, l'eau et l'assainissement, la biodiversité.*** Ces domaines ont été sélectionnés en tenant compte des axes prioritaires retenus dans la stratégie 2015-2025 du Gouvernement et des avantages comparatifs de l'équipe des Nations Unies.

L'atelier de planification stratégique a eu lieu du 03 au 04 février 2015. La concertation entre les différentes parties prenantes à ce processus a abouti à un consensus sur la formulation de quatre résultats stratégiques (effets) approuvés par l'équipe des Nations Unies et le comité de pilotage au cours de la deuxième quinzaine de février 2015. Après sa rédaction par une équipe restreinte, le document du cadre de partenariat a été soumis à la validation du comité technique et à l'approbation de l'équipe des Nations Unies ainsi que du comité de pilotage avant sa signature officielle.



I - Contexte de développement : Atouts et défis majeurs

Située en Afrique de l'Ouest, la Guinée Bissau est géographiquement limitée par le Sénégal et la République de Guinée. Avec une superficie de 36.125 km², elle compte une population de 1.449.230 habitants dont 51,6% de femmes et 50,2% de jeunes dont l'âge varie entre 15 et 35 ans (Recensement Général de la Population et l'Habitation de 2009). Sur le plan administratif, le territoire national est divisé en 8 régions administratives peuplées par une diversité de groupes ethnolinguistiques. La capitale, Bissau, revêt le statut de Secteur Autonome. Le pays est régi par la Constitution de 1996 qui prône l'institution de la démocratie libérale. La Guinée Bissau est dotée d'importantes ressources forestières, pédologiques, minérales, hydriques, animales et halieutiques. Le pays possède une aire forestière d'environ deux (2) millions d'hectares soit 71% du territoire national couvert par la forêt. Les sols à vocation agropastorale représentent une superficie de 1.110.000 ha, soit 32% de la superficie totale.

Sa pluviométrie varie entre 1500 et 2500 mm/an dans la zone côtière et entre 1000 et 1500 mm/an dans les autres zones. Son potentiel hydrique est estimé à 130 km³/an en eaux de surface et 45 km³/an en eaux souterraines. Son territoire maritime couvre 105 000 km². La côte maritime s'étend sur 350 km. Le pays dispose d'un précieux capital humain. Son patrimoine culturel est très riche et diversifié. En effet, avec 50% environ de jeunes, le pays dispose d'un potentiel indéniable pour réaliser un dividende démographique qui constitue un atout pour impulser la croissance économique. La richesse du patrimoine culturel immatériel notamment des savoirs et des savoirs faire traditionnels, de la créativité artistique, etc. sont indiscutablement des bases importantes pour le développement humain.

Au cours des dix dernières années, pour valoriser ces immenses potentialités en capital naturel, humain et culturel, le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre une stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DENARP I et II) et des politiques publiques sectorielles avec l'appui des partenaires au développement. Entre 2009 et 2011, le pays a connu une relative stabilité politique qui a permis de réaliser un niveau de croissance satisfaisant et des progrès encourageants dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Mais, l'instabilité politique provoquée par le coup d'état survenu en avril 2012 a sérieusement sapé ces avancées économiques et sociales.

A la suite de la transition politique, les institutions politiques issues des élections présidentielle et législative organisées en 2014 particulièrement le Gouvernement de consensus s'est récemment doté d'une stratégie 2015-2025 qui a l'ambition de rompre le cercle vicieux de l'instabilité politique et de la pauvreté dans lequel le pays est enlisé depuis trois décennies environ. Une telle rupture n'est pas utopique. En effet, l'adhésion citoyenne au changement qui s'est exprimée lors des dernières élections, la détermination manifeste des décideurs politiques, l'existence d'un Gouvernement de consensus et le regain d'intérêt des partenaires au développement pour le pays qui s'est affirmé à l'occasion de la table de ronde organisée avec succès en mars 2015 à Bruxelles constituent incontestablement d'importants atouts pour relever effectivement les défis majeurs liés à la construction de l'Etat de droit, la consolidation de la paix et l'amélioration de la gouvernance, la promotion de la croissance économique et la réduction de la pauvreté, le développement humain, la gestion durable de l'environnement particulièrement la préservation et la valorisation de la biodiversité.

I.1 - Etat de droit et Gouvernance

La constitution de 1996 a institué les fondamentaux de la démocratie notamment la consécration du peuple comme détenteur de la souveraineté, l'état de droit en tant qu'affirmation de la primauté de la légalité, la séparation des pouvoirs, le respect des droits de l'homme, la participation citoyenne, le multipartisme. Elle a entériné les dispositions des instruments internationaux et régionaux des droits de l'homme auxquels le pays a souscrit particulièrement la Déclaration universelle des droits de l'homme, le pacte international relatif aux droits civiques et politiques, la charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.



Précisément, **le pays a ratifié 14 traités et conventions internationaux sur les (19) instruments internationaux des droits de l'homme clés des Nations Unies. Cinq (5) traités et conventions clés ont été signés mais non encore ratifiés, deux (2) n'ont pas encore été signés.**

Le Gouvernement a fait des progrès remarquables pour l'intégration des traités et des conventions ratifiés dans le cadre légal et réglementaire et leur prise en compte dans les politiques publiques. Toutefois, l'harmonisation de la législation nationale avec les traités et conventions ratifiés par le pays demeure un important chantier stratégique pour le Gouvernement et les partenaires au développement.

Malgré quelques améliorations requises pour son adaptation à l'évolution de la société bissau-guinéenne et de l'environnement international, la constitution de 1996 a le mérite de définir clairement les dispositions qui régissent la gouvernance politique, sécuritaire, judiciaire, administrative, économique, territoriale, environnementale, etc. Le peuple est le souverain primaire. A la faveur des élections présidentielle et législative, cette souveraineté est exercée pour une durée de cinq (5) ans par le Président de la République, l'Assemblée Nationale Populaire (ANP), le Gouvernement et les Tribunaux qui sont désignés par la Constitution comme des « **Organes de souveraineté** » détenteurs du pouvoir exécutif, du pouvoir législatif et du pouvoir judiciaire.

L'histoire politique de la Guinée Bissau nous enseigne que malgré les épisodes tragiques qui ont jalonné la vie politique du pays, lors des différentes élections démocratiques organisées en 1994, 2000, 2004, 2009 et 2014, le peuple en tant que Souverain primaire a toujours choisi librement les gouvernants. Actuellement, le parlement compte 14% environ de femmes (15 femmes sur 102) et le Gouvernement cinq (5) femmes sur un total de 16 postes ministériels et une Secrétaire d'Etat sur un total de 15 postes de secrétariats d'état représentant respectivement 30% et 6%. Le jeu politique est ouvert et animé également par les partis politiques, les médias et les Organisations de la Société Civile (OSC). Toutefois, en dépit de la consécration des droits civiques et politiques fondamentaux par la Constitution, la gouvernance politique demeure un défi majeur qui a été relevé par le Gouvernement dans le plan stratégique et opérationnel 2015-2020. Les problèmes majeurs de la gouvernance dans tous les domaines sont essentiellement imputables à « **la fragilité de l'état de droit (en tant que primauté de la loi impliquant l'égalité de toutes les personnes physiques et morales y compris l'Etat devant la loi) qui est l'essence ou le socle de la démocratie libérale** ».

Au cours des dix dernières années, cette fragilité s'est manifestée, particulièrement dans le domaine de la gouvernance politique, à travers la faiblesse des institutions publiques dans l'application systématique et rigoureuse des lois et règlements régissant la vie de l'Etat, les interférences récurrentes des forces de défense et de sécurité dans le jeu politique, la lenteur observée dans l'harmonisation de la législation nationale aux traités et aux conventions internationaux et régionaux ratifiés par le pays, la faible participation citoyenne notamment celle des femmes et des jeunes à la gestion des affaires publiques, la persistance de l'impunité, l'inféodation de l'administration publique par la corruption. En outre, l'amplification du trafic de drogue et du crime organisé a fortement entaché la réputation ou l'image du pays au niveau international. Ils ont ruiné la crédibilité des institutions publiques auprès des populations et des partenaires internationaux.

Dans le domaine de la défense et la sécurité, en se basant sur les dispositions constitutionnelles, le Gouvernement, avec l'appui des partenaires internationaux, a amélioré le cadre légal et réglementaire des forces armées et de sécurité. La loi sur la défense nationale, les lois organiques des forces armées et de la police ont été adoptées ainsi que le code de conduite militaire. Mais, du fait des attermoissements de la mise en œuvre du programme de réforme, les forces de défense et de sécurité restent confrontées à de défis majeurs qui limitent leurs performances.

En effet, « **le non-respect de l'Etat de droit couplé à la fois à une mauvaise surveillance civile, au manque du contrôle parlementaire et de professionnalisation des forces de défense et de sécurité** » demeure le problème majeur dans le domaine de la défense et la sécurité. L'effectif des forces de défense est encore caractérisé par une inversion de la pyramide. On compte ainsi plus d'officiers que d'hommes de troupes. Le recrutement inadéquat et le manque de formation professionnelle d'un nombre important de militaires et des agents de sécurité ont contribué à



affaiblir le professionnalisme des forces de défense et de sécurité. Les femmes ne représentent qu'environ 7% du personnel militaire dont 15 officiers et 11% du personnel de la police.

Dans les domaines de la justice et de l'administration publique, le gouvernement a accompli des efforts encourageants dans l'élaboration des politiques et des programmes en vue d'améliorer la transparence, l'équité, l'efficacité et l'efficience de ces secteurs dans l'offre des services publics.

En effet, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de la justice se sont concrétisées à travers la création du Centre de Formation de la Magistrature (CNFOJ), de cinq Centres d'Accès à la Justice (CAJ) qui ont permis d'amorcer la formation des magistrats et une expérience pilote d'assistance juridique et légale à la population. La mise en œuvre de la politique nationale de la réforme de l'administration publique a contribué à la modernisation de la gestion des ressources humaines de la fonction publique grâce à la création d'un centre de gestion informatique des données (Data Center). La réforme de l'administration publique a également porté sur l'amélioration du cadre légal de la fonction publique.

En dépit de ces progrès, la justice et l'administration publique restent handicapées par « **la Faible application des Lois** » qui se traduit par l'accès limité et inéquitable des populations aux services publics de qualité y compris les services judiciaires. Ce problème majeur met en exergue la privation aux populations de la pleine jouissance de leurs droits politiques, civiques, économiques, sociaux et culturels. La Guinée Bissau se classe au 35^{ème} rang sur 55 Etats africains en matière de respect des droits du citoyen. L'indice de perception de la corruption est de 19 ce qui classe le pays à la 161^{ème} place sur 174. La corruption semble particulièrement ressentie dans le système judiciaire. Quant à l'administration publique, elle reste pénalisée par l'incomplétude et l'inadaptation des textes légaux et réglementaires, l'inexistence des cadres organiques adéquats pour la plupart des ministères. La centralisation de l'administration publique avec son corolaire la faible déconcentration, l'insuffisance du personnel qualifié, des ressources financières et matérielles, le non-respect de l'éthique ou de la déontologie professionnelle, etc. constituent de sérieux obstacles pour l'offre de services équitables et de qualité aux populations particulièrement aux femmes et aux populations rurales.

Dans le domaine de la gouvernance locale et de l'énergie durable, le Gouvernement s'est doté d'un ensemble de lois, de politiques et de stratégies pour répondre aux besoins des populations particulièrement des populations rurales. En effet, selon la constitution, le pouvoir local doit être exercé par des « **Autarquias** » qui sont des personnes collectives territoriales œuvrant pour la satisfaction des intérêts des populations locales en veillant au caractère unitaire de l'Etat. Les personnes collectives territoriales sont représentées par les municipalités, « **les secções autárquicas** » et « **juntas locais** ». Malgré ces dispositions constitutionnelles et des lois disponibles, depuis près de deux décennies, **la promotion de la gouvernance locale est hypothéquée par « la non application des dispositions constitutionnelles et des lois relatives à la décentralisation »** qui pénalise l'accès des populations en milieu rural aux services publics de base de qualité y compris aux services énergétiques. Cette privation a pour conséquence la précarité des conditions de vie en milieu rural, la mortalité élevée particulièrement des femmes et des enfants, le faible taux de scolarisation et le faible taux d'achèvement particulièrement des filles, le faible accès à la justice, le trafic des êtres humains, la faible productivité, la faible production et le faible revenu des producteurs, la faible transformation des produits agricoles, le faible développement des activités artisanales, etc.

S'agissant de l'énergie durable, le Gouvernement a adopté la politique énergétique commune de l'UEMOA, les politiques régionales de la CEDEAO pour l'accès des populations rurales et périurbaines aux services énergétiques de base, le développement des biocarburants, la promotion des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, le programme national sur les énergies domestiques. Mais, la mise en œuvre du cadre légal, des politiques et des programmes adoptés n'est pas efficace en raison des contraintes institutionnelles, humaines, financières et technologiques. Par conséquent, les populations rurales ont un accès très limité aux services publics de base notamment aux services sociaux de base et énergétiques de qualité.



I.2 - Croissance économique et réduction de la pauvreté

La constitution de 1996 a établi les fondements juridiques du développement économique notamment le rôle de l'état dans l'économie, le respect des principes de l'économie de marché, de la propriété privée et de la liberté d'entreprendre. La réduction de la pauvreté, l'amélioration de la gestion macroéconomique, la création des emplois, la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ont toujours été au centre des préoccupations du Gouvernement. En 2010, l'engagement du Gouvernement à faire face à ces différents défis s'est concrétisé à travers l'élaboration du DENARP II dans lequel ces thématiques ont été inscrites parmi les priorités nationales.

A la faveur de l'adoption des politiques publiques (Programme National d'Investissement Agricole (PNIA, la politique nationale en matière de nutrition, etc.) et de la mise en œuvre des programmes et projets de développement dans les secteurs productifs avec l'appui des partenaires au développement, des efforts encourageants ont été effectivement accomplis dans ces différents domaines. Mais, les interventions du Gouvernement ont été particulièrement limitées par les contraintes financières. Très récemment, l'adoption de la stratégie 2015-2025 et du plan stratégique 2015-2020 a réaffirmé la volonté politique du Gouvernement à relever ces défis majeurs en vue de la réalisation des droits économiques et sociaux garantis par les traités et les conventions internationaux et régionaux ratifiés par le pays ainsi que par la constitution.

Cependant, la Guinée-Bissau reste confrontée à l'ampleur et la persistance de **«la pauvreté de masse caractérisée par des niveaux de revenus très faibles et des privations multiples vécues par la population»**. Entre 2000 et 2010, la Guinée Bissau avait enregistré un taux de croissance annuelle moyenne de l'IDH de 0,9% alors que la moyenne pour l'Afrique subsaharienne était de 2,1% et celle des pays à très faible IDH était de 1,68%. Selon le dernier Rapport sur le Développement Humain de 2014, avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,396, le pays a été classé 177^{ème} sur 187 pays. En 2010, les résultats de l'Enquête Légère pour l'Evaluation de la Pauvreté (ELP/ILAP II) indiquait que 69,3% des Bissau-Guinéens sont pauvres avec un revenu inférieur à 2 \$US par jour.

Près de 33% des Bissau-Guinéens sont considérés comme extrêmement pauvres donc vivant avec un revenu inférieur à 1 \$US par jour. En 2013, les estimations approximatives basées sur les données des enquêtes conduites par la FAO suggèrent que l'extrême pauvreté a augmenté bien au-dessus de 40%. Cette situation globale cache aussi une variation spatiale et les différences entre les groupes socioéconomiques. En effet, la plus faible incidence de la pauvreté non monétaire est observée au niveau du Secteur Autonome de Bissau (SAB) avec seulement 2,6% de la population touchée. Les cinq régions les plus touchées par la pauvreté non monétaire nationale sont : Oio (25,4% de la pauvreté nationale), Cacheu (16,2%), Gabú (13,9%), Bafatá (12,9%) et Tombali (10,9%), soit au total 79,3% de la pauvreté nationale. L'évaluation de la pauvreté a révélé que les pauvres en Guinée Bissau sont surtout des jeunes (80% entre 15 et 35 ans) et que la pauvreté touche davantage les femmes que les hommes.

En ce qui concerne l'emploi, même s'il n'existe pas de statistiques récentes, le chômage des femmes et des jeunes particulièrement dans le milieu urbain est une situation préoccupante et une menace latente pour la stabilité et la paix. Les jeunes sont largement affectés par la pauvreté (80% des pauvres ont entre 15 et 35 ans). L'entrepreneuriat notamment l'entrepreneuriat féminin est certes dynamique dans le secteur informel mais peu créateur d'emplois décents. L'environnement des affaires n'est pas très incitatif et attractif pour la promotion de la création d'emplois et des Investissements Directs étrangers (IDE). En 2015, selon le rapport *Doing Business* publié par la Banque Mondiale, la Guinée Bissau a été classée 179^{ème} sur 189. Le secteur financier demeure peu développé avec un niveau de couverture des services bancaires et financiers estimé à environ 2% à 3% de la population.

La gestion macroéconomique est caractérisée par la fragilité des équilibres économiques. Le pays enregistre le taux de pression fiscale le plus bas de l'UEMOA (7,9% du PIB). Compte tenu de la part importante des salaires dans les dépenses publiques (équivalent à 67,4% des recettes fiscales fin 2013), le rythme des investissements publics a été ralenti et les arriérés internes ont augmenté. Le déficit budgétaire s'est aggravé en passant de 2,7% du PIB en 2012



et 4,7% du PIB en 2013. Le compte courant est resté déficitaire depuis 2005. En 2013, l'encours de la dette publique par rapport au PIB de la Guinée-Bissau était de 59,4%.

La pauvreté et le chômage ont des répercussions dramatiques sur **la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population**. En dépit de ses potentialités agro-sylvo-pastorales et halieutiques, depuis plusieurs années, « **la Guinée-Bissau fait face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle structurelles** ». La production vivrière nette nationale ne suffit pas à couvrir les besoins alimentaires du pays. La population rurale particulièrement les petits exploitants familiaux, les femmes et les jeunes sont les plus touchés par cette situation tragique qui a pour conséquences la faible productivité du travail, la morbidité et la mortalité élevées. Une enquête approfondie conduite en 2013 avec l'appui conjoint de la FAO, PAM et Plan International a montré que 29% des ménages ruraux sont affectés par l'insécurité alimentaire, dont 5 % touchés par une insécurité alimentaire sévère et 24 % par une insécurité alimentaire modérée.

En Guinée-Bissau, la population est affectée par les deux formes de la malnutrition à savoir la sous-nutrition et la surnutrition. Selon l'enquête SMART réalisée en 2012, les enfants de 6 à 59 mois sont plus touchés par la sous-nutrition. Précisément, 27,4 % d'enfants ont un retard de croissance (malnutrition chronique), 6,5 % sont émaciés (malnutrition aiguë) et 17,5 % ont une insuffisance pondérale qui reflète à la fois la malnutrition aiguë et la malnutrition chronique. L'évaluation du statut nutritionnel des femmes âgées de 15 à 49 ans non enceintes a révélé la coexistence de la sous-nutrition et de la surnutrition. Il a été constaté que 11,3% des femmes présentent un surpoids et 0,9 % des femmes souffrent d'une maigreur sévère, traduisant la sous-nutrition.

1.3 - Développement humain

Les droits à l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement sont garantis par la constitution et les lois nationales. A la faveur de son adhésion à la déclaration du Millénaire, le Gouvernement avait décliné ces droits dans le DENARP II ainsi que dans les politiques et les stratégies sectorielles. Ces droits figurent également parmi les priorités nationales énoncées dans la stratégie 2015-2025 et le plan stratégique 2015-2020 du Gouvernement. L'accès à l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement s'est légèrement amélioré au cours de la dernière décennie. Mais, des efforts considérables restent à faire pour répondre à la demande de la population notamment dans les zones rurales.

Dans le secteur de l'éducation, le problème majeur demeure « **La faiblesse du taux net de scolarisation et de la qualité de l'enseignement primaire et secondaire, dans l'enseignement technique, la formation technique et professionnelle ainsi que le faible taux d'alphabétisation de la population adulte** ». Il apparaît donc une faible réalisation du droit à l'éducation des enfants, des jeunes et des adultes. Selon le MICS 5, le taux de scolarisation net dans l'enseignement de base est passé de 67,4% en 2010 à 62,4% en 2014. Au niveau de l'enseignement primaire, le taux net de scolarisation des filles est passé de 65,4% en 2010 à 62,3% en 2014. Dans l'enseignement secondaire, le taux net de scolarisation a baissé de 23,5% en 2010 à 20,4% en 2014. Le taux de scolarisation des filles a baissé de 19,9% en 2010 à 18,1% en 2014. Les données du MICS 5 laissent aussi apparaître des disparités en termes de localité et de niveau de revenu. En effet, les taux net de scolarisation aux niveaux primaires et secondaires sont respectivement de 75,5% et 74,3% en milieu urbain, 54,2% et 53,9% en milieu rural. Les taux net de scolarisation aux niveaux primaires et secondaires des enfants appartenant à des ménages riches sont de 80,6% et 78,9% tandis qu'ils sont de 55,7% et 56,4% pour les enfants appartenant à des ménages pauvres.

Le taux d'achèvement dans l'enseignement primaire a également connu une baisse de 85,5% en 2010 à 75,7% en 2014. Il a été de 75,7% dont 72,4% pour les filles et 79,8% pour les garçons, de 118% environ pour les enfants appartenant à des ménages riches et de 55% pour les enfants appartenant à des ménages pauvres, de 102% environ en milieu urbain et de 53,4% en milieu rural. La parité filles/garçons au niveau de l'enseignement primaire est néanmoins passée de 0,94 en 2010 à 1 en 2014. Entre 2012 et 2013, le taux de redoublement au niveau de l'enseignement primaire (de la 1^{ère} année à la 6^{ème} année) était de 20,4% alors que ce taux était en moyenne de 11%



en Afrique. Il convient aussi de signaler qu'en 2012, 75% d'écoles de l'enseignement primaire n'offraient pas un cycle complet (De la 1^{ère} année à la 6^{ème} année). Cette situation n'a presque pas changé depuis 2010. En ce qui concerne, l'enseignement technique et la formation professionnelle, l'effectif des élèves est passé de 721 à 931 inscrits soit un accroissement de 29% environ. Dans le domaine de l'alphabétisation, en 2010, le taux d'alphabétisation était de 42% pour la population adulte. Il ressort du MICS 5 qu'en 2014, pour les jeunes appartenant à la tranche d'âge de 15 à 24 ans, le taux d'alphabétisation a été de 50,5% pour les filles et 70,4% pour les garçons.

En matière de santé, le pays a enregistré des progrès encourageants grâce à la mise en œuvre des politiques, des stratégies, des programmes et des projets par le Gouvernement, les OSC et le secteur privé avec l'appui multiforme des partenaires au développement particulièrement des agences des Nations Unies. Précisément, le Gouvernement a élaboré et mis en œuvre avec l'appui des partenaires au développement le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), le Plan National de Passage à l'Echelle Nationale (POPEN) des interventions à haut impact, la politique nationale de la santé reproductive, la feuille de route pour la réduction de la mortalité maternelle et néonatale. Au cours des dix dernières années, on a noté des progrès encourageants en matière de réduction de la mortalité maternelle et infantile, de réduction de la prévalence du VIH/SIDA.

Mais, des améliorations restent nécessaires en matière de gouvernance, de financement et renforcement du Système National d'information du secteur santé.

Le profil sanitaire est toujours caractérisé par la prédominance des maladies transmissibles et non transmissibles avec l'émergence des nouvelles maladies, exacerbée par les conditions défavorables du milieu et la prévalence de comportements à risque. L'espérance de vie est passée de 48 ans en 2011 à 54 ans en 2013. Le taux de mortalité maternelle a baissé passant de 800 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2010 (DENARP II) à 560 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2013 (Rapport conjoint UNICEF, UNFPA, OMS et BM). Cette tendance à la baisse a été aussi observée pour la mortalité infantile qui est passé de 103 pour 1000 naissances vivantes en 2010 (DENARP II) à 89 pour 1000 naissances vivantes en 2014 (MICS 5). Le taux des accouchements assistés par du personnel qualifié est passé de 43% en 2010 à 45 % en 2014. Le taux des consultations prénatales (au seuil de 4 consultations) a baissé de 68% en 2010 à 65% en 2014.

Le taux de fécondité est de 121,9‰ chez les 15-19 ans et de 56,1‰ chez les 40-44 ans (RGPH 2009). La pratique de l'excision et les violences sexuelles et domestiques constituent encore des grands défis pour le pays. Même si pour les femmes et les filles dont l'âge varie entre 15 et 49 ans, le taux de prévalence de l'excision a légèrement diminué passant de 49,8% en 2010 à 44,9% en 2014, on a par contre observé que ce taux est passé de 38,7% en 2010 à 49,7% en 2014 chez les filles appartenant à la tranche d'âge 0 à 14 ans (MICS 2010/2014).

La prévalence du paludisme est estimée à 7,9% dans la population générale et 9,4% chez les enfants de moins de cinq ans. Entre 1990 et 2012, le taux d'incidence de la TB est passé de 158 à 242/100,000 habitants soit une augmentation de 34%. Concernant le VIH/SIDA, deux types de virus coexistent, (VIH1 et VIH2) dont la prévalence dans la population générale est estimée à 3,3 %. Les filles (15-24 ans), avec une prévalence de 4,2 %, sont 3 fois plus infectées que les garçons (1,4 %). Selon la dernière estimation du programme, en 2010, les femmes représentaient 54% des personnes vivant avec le VIH (PPVIH). Il convient aussi de signaler que le taux de couverture vaccinale est de 89% pour la rougeole et 95 % pour la tuberculose, et celui de la polio et le pentavalent sont de 96% (Rapport conjoint OMS/UNICEF 2013).

En dépit de l'absence des données actualisées, les maladies non transmissibles occupent une place importante dans les consultations et ont tendance à devenir un vrai problème de santé publique. Quant aux maladies à potentiel épidémique, le choléra constituait un problème de santé publique depuis 1986. La dernière grande épidémie date de 2008, avec 13.694 cas et 961 décès. Depuis 2014, le pays vit sous la menace de l'épidémie Ebola qui sévit dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Mais, avec l'appui des partenaires au développement, le Gouvernement a mis en place des mesures préventives qui ont permis jusqu'ici de mettre la population à l'abri de cette épidémie.



S'agissant de l'eau et de l'assainissement, la Guinée Bissau a adopté le Plan Directeur de l'Eau et de l'Assainissement 2010-2020 et le Plan Directeur Urbanistique de la ville de Bissau en vue de l'atteinte des cibles des OMD relatifs à l'eau et à l'assainissement. Précisément, le Plan Directeur de l'Eau et de l'Assainissement indique que **« le taux d'accès à l'eau potable devrait augmenter de 40% à 65% et le taux d'accès aux latrines améliorées de 22% à 61% d'ici à 2015 »**. Les données disponibles montrent que le pays a effectivement enregistré des progrès remarquables en matière d'accès à l'eau potable. Entre 2000 et 2014, la population ayant accès à l'eau potable est passée de 34% à 74%. Mais, cette performance atteinte au niveau national occulte de fortes disparités entre les milieux urbain et rural. En effet, 44% environ de la population vivant en milieu rural n'a pas accès à l'eau potable.

Depuis 2000, la proportion de la population ayant accès à des installations sanitaires améliorées n'a augmenté que de 10%. Mais, la proportion de la population pratiquant la défécation dans la nature est encore de 25% au niveau national et de 43% en milieu rural. S'agissant de l'hygiène, la proportion des ménages utilisant l'eau et le savon pour le lavage des mains a augmenté de 4,5% en 2010 à 10,6% en 2014. Cependant, le pays ne dispose pas de système organisé d'évacuation et de traitement des déchets. On assiste ainsi à une augmentation de la pollution urbaine et périurbaine par des déchets solides et des eaux usées des fosses septiques.

Quant à la protection sociale, on observe l'absence d'un cadre de réglementation de la protection sociale contributive et obligatoire, l'absence d'un plan stratégique et opérationnel à moyen-terme pour la protection sociale de base et non contributive. Les travailleurs des secteurs informel et rural ne bénéficient pas généralement d'un système de protection sociale.

1.4 - Biodiversité, changements climatiques, gestion des risques et prévention des catastrophes

Dans le domaine de l'environnement, des changements climatiques, de la gestion des risques et la prévention des catastrophes, suite au Sommet de Rio en 1992, la Guinée Bissau a ratifié les principales conventions Cadre visant le renforcement de la gestion durable de l'environnement mondial et local ainsi que la gestion des risques et la prévention des catastrophes. Le pays s'est également doté d'un ensemble de lois, de politiques et de stratégies pour mettre en application les dispositions de ces différentes conventions. Malgré cette volonté manifeste et les efforts constants du Gouvernement, la gestion durable de l'environnement notamment la destruction de la biodiversité demeure un défi majeur. La faiblesse de la gouvernance environnementale découle avant tout des faibles capacités de l'Etat pour l'application effective des dispositions des conventions internationales et des lois nationales régissant la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, la gestion des risques et la prévention des catastrophes.

L'insuffisance des données statistiques récentes ne permet pas d'illustrer l'ampleur et la gravité de la dégradation des écosystèmes et des impacts négatifs des changements climatiques. Mais, quelques rapports disponibles indiquent que l'érosion côtière dans le littoral nord et les îles les plus éloignées du continent a provoqué la disparition rapide des mangroves, la régression de la côte et la disparition des plages qui servaient de lieu de multiplication des différentes espèces de tortues de mer et des oiseaux aquatiques. L'exploitation intensive et incontrôlée des forêts par la population a accéléré la destruction des écosystèmes forestiers. L'érosion pluviale des sols du plateau a entraîné l'ensablement et la sédimentation des sources d'eau. L'augmentation du niveau de la mer a pour conséquences l'intrusion des eaux salées et les inondations des champs de rizières. Les surfaces cultivables se sont considérablement réduites à cause de la dégradation des sols, de l'acidification et la salinisation des sols des bas-fonds causées par l'irrégularité pluviométrique. En outre, au cours des cinq dernières années, la politique d'attribution des licences de pêches, les pêches illicites, non déclarées et non réglementées se sont avérées très préjudiciables pour la gestion durable des ressources halieutiques.

En guise de conclusion, il convient de faire observer que l'analyse de la gouvernance, de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté, du développement humain, et de la biodiversité a mis en lumière les efforts encourageants accomplis par le Gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, des stratégies, des programmes de développement qui ont permis d'enregistrer des progrès indéniables dans quelques secteurs



particulièrement dans les secteurs sociaux. Mais, le pays reste confronté à des défis majeurs qui attestent de la faiblesse ou l'insuffisance des capacités des institutions de gouvernance. Le déficit de capacités concerne essentiellement l'application effective des lois, l'harmonisation de la législation nationale avec les traités et les conventions internationaux et régionaux ratifiés par le pays, l'exercice efficace du leadership et l'opérationnalisation de la vision stratégique, la prospective et la planification stratégique, la mise en œuvre transparente, efficace et efficiente ainsi que le suivi et l'évaluation des politiques publiques fondées sur des données fiables et des évidences.

Il est également apparu que les institutions de gouvernance sont confrontées au non-respect des règles éthiques et au manque de professionnalisme, à l'insuffisance du personnel qualifié, des ressources financières et matérielles qui obèrent leurs performances. S'agissant particulièrement de la promotion de la croissance, de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire, elles ne disposent pas des capacités suffisantes pour le pilotage de l'économie et la gestion efficace de l'aide, la promotion d'un environnement des affaires incitatif pour la promotion de la création d'entreprise particulièrement de l'entrepreneuriat féminin et de l'emploi pour les jeunes, le développement des filières dans les principaux secteurs porteurs de croissance, la diversification de l'économie afin de rompre la dépendance à la noix de cajou. Leurs capacités sont également limitées pour assurer l'encadrement technique des producteurs, la mise en place des infrastructures d'appui à la production, de transformation et de stockage.

Il convient aussi de noter que les populations particulièrement les femmes et les jeunes, les Organisations communautaires de base ont des connaissances et des capacités insuffisantes pour faire prévaloir leurs droits. Précisément, la participation de la population à la gestion des affaires publiques reste limitée. Les OSC ne jouent pas pleinement leur rôle dans la promotion de la citoyenneté, la mobilisation sociale, le suivi et l'évaluation des politiques publiques, du fait des contraintes en ressources humaines, financières, logistiques, etc.

En outre, l'analphabétisme, les faibles niveaux d'instruction et de qualification professionnelle des femmes et des jeunes, le faible développement de l'esprit d'entreprise sont autant de besoins en capacités qui devraient être comblés pour permettre à la population d'entreprendre des initiatives économiques, des actions de plaidoyer, de mobilisation citoyenne, etc. en vue de garantir le respect de ses droits politiques, économiques, sociaux et culturels.

II - Avantages Comparatifs du SNU

L'Analyse Complémentaire et d'autres évaluations disponibles indiquent que le SNU dispose des avantages comparatifs suivants : i) la neutralité ; ii) l'expertise nécessaire pour fournir un appui conseil dans la facilitation du dialogue politique entre les acteurs politiques, la formulation des politiques, des stratégies et la conduite des actions de plaidoyer ; iii) l'expertise requise pour apporter un appui technique à la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes et des projets; iv) l'expertise nécessaire pour soutenir les actions visant le renforcement des capacités, le développement des partenariats et la mobilisation des ressources; et v) la disponibilité et l'accès aux réseaux des connaissances.

Eu égard au déficit de capacités constaté plus haut, en se basant sur ses avantages comparatifs, l'équipe des Nations Unies se focalisera sur le renforcement des capacités nationales à travers : (i) *Le conseil stratégique dans l'élaboration des lois, l'appui à la définition des normes en conformité avec les standards internationaux des droits de l'homme, la formulation des politiques et des stratégies, la diffusion des informations stratégiques, des bonnes pratiques, etc.* ; (ii) *L'appui technique et financier à la mise en œuvre des politiques, des programmes et des projets* ; (iii) *L'amélioration du système national de planification, de suivi et d'évaluation fondés sur un appareil statistique efficace* ; (iv) *La communication stratégique et la gestion des connaissances* ; (v) *Le développement des partenariats stratégiques, de la coopération Sud-Sud et la mobilisation des ressources.*

III - Vision stratégique et priorités nationales

« Une Guinée-Bissau positive, politiquement stabilisée par le développement inclusif, la bonne gouvernance et la préservation de la biodiversité ». Telle est la vision stratégique Guinée Bissau 2025 énoncée dans la stratégie 2015-



2025 du Gouvernement. Précisément, « **La vision Guinée Bissau 2025 indique la destination future, 2025 étant l'horizon du plan de transformation ... et 2020 le premier horizon intermédiaire ...** ».

Pour opérationnaliser cette vision stratégique, la stratégie 2015-2025 sera déclinée à travers un processus de planification stratégique et opérationnelle qui se déroulera en deux séquences cohérentes assorties d'objectifs et des orientations stratégiques précis :

2015-2020 : La stratégie 2015-2025 sera mise en œuvre à travers le plan stratégique et opérationnel 2015-2020 « Terra Ranka » qui montre la trajectoire à suivre jusqu'en « **2020 premier horizon intermédiaire** ». Ce plan est structurée en six axes stratégiques : **L'axe « Moteurs de croissance », l'axe « Paix et Gouvernance », l'axe « Biodiversité et capital naturel », l'axe « Infrastructures et développement urbain », l'axe « Développement humain » et l'axe « Simplification du cadre des affaires et développement du secteur privé »**. Pendant cette période, la transformation stratégique visera à démarrer un nouveau cycle. En d'autres termes, il s'agira de rompre le cercle vicieux de l'instabilité politique et la pauvreté à travers l'édification des fondamentaux de la compétitivité et du développement durable, le lancement des initiatives visant à mettre à profit les opportunités de richesse, le renforcement de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

2021-2025 : **La transformation stratégique consistera à consolider la compétitivité et la transformation structurelle de l'économie en s'appuyant sur une croissance forte et durable** fondée sur la bonne gouvernance, un environnement des affaires incitatif, la diversification de l'économie et le renforcement de la compétitivité, les infrastructures et le développement urbain, le développement du capital humain, la gestion durable du capital naturel, la préservation et la valorisation de la biodiversité.

En définitive, pour la période 2015-2020, le Gouvernement se focalisera sur les priorités nationales qui porteront sur : **(i) La gouvernance et la paix; (ii) Les infrastructures et le Développement urbain ; (iii) L'industrialisation notamment l'agro-industrie ; (iv) Le développement humain ; (v) La Biodiversité et le capital naturel**. La réalisation des priorités sera fondée sur la promotion d'une croissance économique durable et inclusive qui sera tirée par les principaux secteurs moteurs suivants : Agriculture (Cajou, Riz) et agro-industrie, Pêche et l'aquaculture, Mines et tourisme. Elle sera soutenue par les secteurs catalytiques tels l'énergie, les services financiers et numériques, les transports, etc.

IV - Résultats escomptés dans les principaux domaines de coopération

Le cadre de partenariat a essentiellement pour but de permettre au Gouvernement et à l'équipe des Nations Unies de conjuguer leurs efforts en vue de la réalisation des priorités nationales énoncées plus haut.

De ce fait, les résultats escomptés sont alignés à ces priorités nationales et s'inscrivent dans les axes du plan stratégique et opérationnel 2015-2020 notamment **L'axe « Moteurs de croissance », l'axe « Paix et Gouvernance », l'axe « Biodiversité et capital naturel », l'axe « Infrastructures et développement urbain », l'axe « Développement humain » et l'axe « Simplification du cadre des affaires et développement du secteur privé »**. Bien que faisant l'objet d'un résultat stratégique spécifique, la biodiversité a été aussi abordée comme une thématique transversale intégrée dans les autres résultats stratégiques. En mettant l'accent sur l'équité et l'inclusivité, les résultats escomptés ont également pris en compte les droits humains et l'égalité des sexes.

En somme, la définition des résultats escomptés s'est basée sur les principes fondamentaux ci-après qui vont également guider la mise en œuvre du cadre de partenariat : **(i) L'alignement stratégique ; (ii) L'appropriation nationale ; (iii) La prise en compte des principes programmatiques ; (iv) L'intégration et l'inclusivité de l'équipe des Nations ; (v) La redevabilité ou la responsabilité mutuelle**.

**IV.1 – Alignement des effets aux ODD**

Resultado estratégico	Objectifs de développement durables (ODD)
Effet 1: <i>Les institutions de l'Etat, y compris celles de la Défense, sécurité et justice, consolide la stabilité et l'Etat de Droit, la participation démocratique et l'accès équitable aux opportunités pour tous.</i>	5,10,16,17
Effet 2 : <i>La croissance économique est inclusive et durable pour promouvoir la réduction de la pauvreté, l'emploi décent, la sécurité alimentaire et la transformation structurelle de l'économie</i>	1, 2, 5, 8, 10, 11, 12, 17
Effet 3 : <i>Tous les citoyens, particulièrement les plus marginalisés et vulnérables, ont un accès équitable et durable et utilisent de services de santé, nutrition, VIH/sida, eau, assainissement et hygiène éducation et protection de qualité.</i>	3, 4,5, 6, 10, 17
Effet 4 : <i>Les institutions publiques, les Organisations de la Société Civile, le secteur privé assurent la promotion de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, la gestion des risques et la prévention des catastrophes.</i>	5, 7, 10, 12, 13, 14, 15, 17

IV.2 - Contribution au renforcement de l'Etat de droit, la paix et la gouvernance

Dans le plan stratégique et opérationnel 2015-2020 « *Terra Ranka* », le Gouvernement a l'ambition « **d'établir durablement des institutions authentiquement républicaines notamment les forces armées, mais aussi de doter l'administration publique de capacités pour conduire la transformation en profondeur du pays** ». Les interventions envisagées se concentreront dans les cinq domaines suivants : La réforme et la modernisation de l'administration ; La paix, la défense et la sécurité ; La justice ; La gestion macroéconomique et la réforme de la gestion des finances publiques ; La promotion du développement local, de la décentralisation et de la participation citoyenne.

En tenant compte de ces choix stratégiques et des résultats de l'analyse complémentaire, dans le domaine de la gouvernance, l'équipe des Nations Unies travaillera en partenariat avec le Gouvernement, les OSC, les organisations d'employeurs et de Travailleurs, le secteur privé et les autres partenaires au développement pour la réalisation de l'Effet suivant :

« Les institutions de l'Etat, y compris celles de la défense, sécurité et justice consolident la stabilité et l'Etat de Droit, la participation démocratique et l'accès équitable aux opportunités pour tous ».

Précisément, en matière de **gouvernance politique, de promotion et de protection des droits humains**, l'équipe des Nations Unies apportera son appui à :



Cadre de Partenariat entre la Guinée-Bissau et les Nations Unies 2016 -2020

- ❖ La promotion du dialogue politique et social en vue du renforcement de la confiance entre les principaux acteurs politiques et de la cohésion sociale ;
- ❖ L'harmonisation de la législation nationale, le renforcement des capacités pour le suivi de la mise en œuvre des traités et des conventions internationaux et régionaux ratifiés et la ratification des nouveaux traités et conventions ;
- ❖ La promotion et le renforcement des capacités des institutions publiques et d'autres acteurs nationaux en matière de Droits humains particulièrement sur l'approche basée sur les Droits humains ;
- ❖ L'intégration des droits humains dans les programmes scolaires et universitaires, d'éducation civique.
- ❖ L'amélioration des capacités du Parlement en matière d'élaboration des propositions des lois, d'analyse des projets de lois et des textes y afférents, le contrôle efficace de l'action gouvernementale ainsi que pour La mise en œuvre du processus de révision de la Constitution, de la loi électorale et de la loi sur les partis politiques ;
- ❖ L'amélioration des capacités des institutions en charge de la gestion du processus électoral ;
- ❖ L'application des lois pour la prévention des Violences Basées sur Genre (VGB) et des pratiques nuisibles, la fourniture des services aux femmes et aux filles victimes des violences ;
- ❖ Le renforcement du dialogue social à travers un pacte de stabilité sociale ;
- ❖ La prise en compte systématique du principe de l'égalité des sexes dans la dynamique de la consolidation de la paix, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de Sécurité et dans la protection des droits humains ;
- ❖ L'amélioration de la représentativité politique des femmes dans les organes de souveraineté et de leur participation au dialogue politique.

S'agissant de **la réforme de la défense et de la sécurité**, l'équipe des Nations Unies soutiendra les efforts du Gouvernement dans :

- ❖ La modernisation des forces armées et de sécurité en vue de leur transformation en institutions républicaines à travers l'amélioration de la mise en œuvre du cadre légal et réglementaire, la promotion de l'éthique professionnelle, des valeurs républicaines et du civisme, du professionnalisme et de la responsabilité et la réinsertion économique des effectifs excédentaires;
- ❖ L'amélioration de la coordination des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la réforme du secteur de la défense et de la sécurité ;
- ❖ Le contrôle parlementaire des institutions de défense et de sécurité ;
- ❖ L'introduction de la dimension genre et des droits humains dans les forces de défense et de sécurité et plus spécifiquement l'amélioration de la représentativité des femmes dans les forces de défense et de sécurité ;
- ❖ La modernisation et la communautarisation du système de police et de sécurité interne ;
- ❖ L'application effective des dispositions politiques, légales et réglementaires visant à intensifier la lutte contre la prolifération des armes légères, le trafic des drogues, le crime organisé et le trafic des êtres humains, particulièrement des enfants.

Dans le domaine de **la justice et de l'administration publique y compris la gouvernance locale**, l'équipe des Nations Unies apportera sa contribution à :

- ❖ La mise en œuvre de la réforme du secteur de la justice et de l'administration publique en vue de renforcer l'indépendance effective de la justice et la professionnalisation des institutions judiciaires, l'efficacité, l'efficience et la transparence dans l'administration publique ;
- ❖ La promotion de l'accès équitable et l'utilisation par la population des services publics de qualité y compris les services judiciaires et juridiques;
- ❖ La mise en œuvre effective de la décentralisation (Mise en œuvre d'une politique de la décentralisation, adoption et application des lois et des codes des municipalités, etc.) ;
- ❖ La promotion de la participation citoyenne à la gestion des affaires publiques ;



- ❖ La promotion de l'égalité des sexes au sein de l'administration publique particulièrement du système judiciaire ;
- ❖ L'amélioration des capacités de collecte, d'analyse et de gestion des données statistiques dans l'administration publique y compris le secteur de la justice.

IV.3 - Contribution à la croissance économique et la réduction de la pauvreté

La stratégie 2015-2025 du Gouvernement vise à « **transformer la carte économique de la Guinée Bissau d'ici à 2025** ». Précisément, pour relever les défis majeurs en matière de croissance économique, de réduction de la pauvreté, de création d'emplois et de sécurité alimentaire, le Gouvernement se propose de développer les secteurs moteurs de croissance notamment l'agriculture et l'agro-industrie, la pêche et l'aquaculture, le tourisme et les mines. Dans le plan stratégique et opérationnel 2015-2020 « *Terra Ranka* », il s'est assigné comme objectifs essentiels : « **la valorisation de la production agricole à travers l'accroissement des rendements agricoles et l'amélioration de la qualité de la noix de cajou, la transformation localement d'au moins 30% de la production nationale ; la gestion durable et la valorisation de la ressource halieutique ainsi que le triplement du chiffre d'affaires du secteur de la pêche ; La promotion du tourisme particulièrement de l'écotourisme ; L'exploitation des mines artisanales et des matériaux de construction** ».

Le Gouvernement vise également « **à mettre en place un environnement incitatif pour le secteur privé et doter le pays d'infrastructures logistiques, énergétiques, numériques et urbaines nécessaires** » qui devront jouer un rôle catalytique pour la promotion de la croissance économique inclusive et durable, gage de la transformation durable de l'économie et du développement humain.

Au regard de ces choix stratégiques, l'équipe des Nations Unies, le Gouvernement, les OSC, le secteur privé et les autres partenaires au développement coordonneront leurs interventions pour la réalisation de l'effet suivant :

«La croissance économique est inclusive et durable pour promouvoir la réduction de la pauvreté, l'emploi décent, la sécurité alimentaire, la transformation structurelle de l'économie ».

Précisément, l'équipe des Nations Unies s'attachera à renforcer les capacités nationales en vue de :

- ❖ La consolidation du leadership du Gouvernement dans la réalisation de la vision Guinée Bissau 2025 à travers la mise en œuvre du plan stratégique et opérationnel 2015-2020, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sectorielles basées sur des évidences et valorisant le dividende démographique ;
- ❖ La mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats et sensible au genre ;
- ❖ La coordination efficace de l'Aide Publique au Développement (APD) et des partenaires ;
- ❖ La promotion de l'efficacité et de la transparence dans la gestion des finances publiques, des marchés publics en respectant les standards internationaux et les directives de l'UEMOA ;
- ❖ La mise en œuvre de la stratégie de développement de la statistique et la mise en place d'un système national performant de planification, de suivi et évaluation ;

L'équipe des Nations Unies apportera aussi son appui à :

- ❖ L'amélioration de l'environnement des affaires en vue de promouvoir l'attrait des Investissements Directs Etrangers (IDE) et le développement des PME/PMI particulièrement de l'entrepreneuriat féminin ;
- ❖ La promotion du droit à l'alimentation et l'amélioration de la gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que de la gouvernance foncière ;
- ❖ La diversification économique à travers le développement des filières autres que la filière cajou ;
- ❖ L'amélioration des infrastructures et des techniques de conservation, de transformation et de stockage des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- ❖ La promotion de l'accès des producteurs aux marchés et la commercialisation des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;



- ❖ L'élaboration d'une politique industrielle et la mise en place des conditions nécessaires pour le développement de l'agro-industrie ;
- ❖ L'élaboration d'une politique urbaine liée à la mise en place de stratégies adéquates d'aménagement du territoire, de développement des infrastructures et de diversification économique ;
- ❖ Le développement des opportunités d'auto-emplois et d'emplois décents à travers le soutien à la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi, la promotion de la formation technique et professionnelle, la construction d'infrastructures publiques et communautaires à travers les travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (pistes de dessertes agricoles, travaux d'assainissement, etc...) ;
- ❖ Le développement de la coopération Sud-Sud, la mise en œuvre des politiques d'intégration régionale et le développement du commerce transfrontalier ;
- ❖ Le renforcement du dialogue public-privé ;
- ❖ L'intégration systématique de l'égalité des sexes et des changements climatiques dans les politiques et stratégies de développement économique et de réduction de la pauvreté.

IV.4 - Développement du capital humain

Dans le plan stratégique et opérationnel 2015-2020 « Terra Ranka », le Gouvernement s'est engagé **« à valoriser le potentiel de la population bissau-guinéenne en assurant la satisfaction de ses besoins fondamentaux, en mettant en place un filet social de sécurité et en développant les compétences, la productivité et l'employabilité de la population. Ces interventions seront ainsi concentrées sur : L'éducation et l'emploi ; la santé ; La protection sociale ; la culture, la jeunesse et les sports »**.

Dans cette perspective, l'équipe des Nations Unies en partenariat avec le Gouvernement, les OSC, le secteur privé et les autres partenaires au développement apportera une contribution significative à la réalisation de l'effet suivant :

« Tous les citoyens, particulièrement les plus marginalisés et vulnérables, ont un accès équitable et durable et utilisent de services de santé, nutrition, VIH/sida, eau, assainissement et hygiène éducation et protection de qualité ».

Dans le secteur de l'éducation, les interventions de l'équipe des Nations Unies porteront sur :

- ❖ Le renforcement des capacités du Ministère de l'éducation au niveau national pour élaborer des politiques appropriées et réaliser des réformes basées sur des évidences solides, la collecte, l'analyse et la gestion des données et des connaissances en vue d'améliorer les capacités de tous les sous-secteurs de l'éducation (préscolaire, primaire, secondaire, éducation formelle et non formelle, l'alphabétisation, l'enseignement technique et la formation professionnelle) à répondre à la demande particulièrement à celle des groupes marginalisés ;
- ❖ Le renforcement des capacités du Ministère de l'éducation aux niveaux central et local en vue de fournir efficacement des services de qualité dans tous les sous-secteurs de l'éducation (préscolaire, primaire, secondaire, éducation formelle et non formelle, l'alphabétisation, enseignement technique et formation professionnelle) ;
- ❖ L'élaboration et l'exécution des programmes complets d'éducation sexuelle, communautaire et scolaire promouvant les droits humains, l'égalité des sexes, la réduction du mariage précoce et la prévention du VIH, destinés aux adolescents et jeunes marginalisés ;
- ❖ L'amélioration de la prise en compte de l'égalité des sexes et de l'environnement dans la gouvernance du secteur de l'éducation et les programmes scolaires ;
- ❖ Le renforcement de la collecte, l'analyse et la gestion des données en vue de l'élaboration, du suivi et l'évaluation des politiques, des programmes et des projets mis en œuvre dans le secteur.



Dans le secteur de la santé, du VIH/SIDA et de la nutrition, les interventions de l'équipe des Nations Unies consisteront à appuyer :

- ❖ Le renforcement de la Gouvernance (Leadership, cadre légal, politiques, etc.) du secteur de la santé, du Système National d'Information Sanitaire et la mise en place des mécanismes innovants de financement ;
- ❖ L'amélioration de la santé maternelle à travers la fourniture des services intégrés de santé sexuelle et en matière de reproduction de qualité ;
- ❖ L'amélioration de la santé de l'enfant et du nouveau-né à travers la mise en œuvre de la stratégie de la vaccination, la promotion au niveau communautaire des connaissances, des comportements et des pratiques concernant la santé du nouveau-né, de l'enfant et de la mère, la réduction de la dénutrition aiguë et modérée chez les enfants de 6 à 59 mois, les femmes enceintes et les mères allaitantes ;
- ❖ L'accès aux traitements et aux soins des femmes enceintes et aux enfants infectées par le VIH et l'amélioration de la qualité de la prise en charge pédiatrique du VIH ;
- ❖ L'amélioration de l'état nutritionnel des patients TB et VIH en traitement ;
- ❖ Le renforcement du VIH dans les programmes scolaires à travers la formation des enseignants et la mobilisation des jeunes pour la prévention du VIH et la promotion de la prise de conscience des jeunes et des adolescents sur la stigmatisation et la discrimination relatives au VIH ;
- ❖ L'amélioration de la prise en compte de l'égalité des sexes et de l'environnement dans la gouvernance du secteur de la santé ;
- ❖ Le renforcement de la collecte, l'analyse et la gestion des données en vue de l'élaboration, du suivi et l'évaluation des politiques, des programmes et des projets mis en œuvre dans le secteur.

Dans le domaine de l'eau, l'assainissement et l'hygiène, les interventions de l'équipe des Nations Unies apporteront un appui à la promotion de l'utilisation d'installations sanitaires améliorées, le passage à l'échelle du lavage des mains avec du savon, la promotion de l'accès durable et équitable à l'eau potable dans les communautés, les écoles et les centres de santé et le développement des capacités des gestionnaires des ressources en eau potable.

Dans le domaine de la protection de l'enfant, les interventions stratégiques de l'équipe des Nations Unies contribueront à assurer et promouvoir l'enregistrement gratuit et universel des naissances y compris dans les centres de santé, développer un programme pour soutenir et fournir aux familles, aux parents et personnes chargées de la garde des enfants des opportunités d'éducation pour le développement de leurs enfants, protéger les enfants victimes de travail précoce, soutenir des campagnes de sensibilisation à travers des médias pour changer les attitudes, les comportements et les normes sociales qui constituent les soubassements des pratiques néfastes telles que le mariage précoce et forcé et les Mutilations Génitales Féminines (MGF).

Dans le domaine de la protection sociale, les interventions de l'équipe des Nations Unies contribueront au développement et à la mise en œuvre de la politique et de la stratégie de protection sociale, le renforcement et l'extension du système de protection sociale, en particulier pour les femmes de l'économie informelle, le renforcement des capacités techniques des institutions publiques dans la réalisation de la recherche et des études visant à mettre à jour les indicateurs pour le suivi des indicateurs des cibles des Objectifs de Développement Durable (ODD). Elles aideront également à assurer la promotion, l'intégration et l'harmonisation des droits de l'enfant et de la femme (CRC, CEDAW, CRPD) au niveau des pouvoirs exécutif et judiciaire, le développement de la politique de l'enfant y compris la transformation de l'agenda des droits de l'enfant, l'intégration et l'amélioration des capacités des communautés pour la prévention des épidémies.



IV.5 - Gestion durable de l'environnement, gestion des risques et prévention des catastrophes

La stratégie 2015-2025 indique « *qu'en 2025, la Guinée Bissau sera un havre naturel ou la biodiversité sera protégée, avec des écosystèmes sains qui permettront la gestion durable de ses précieuses ressources renouvelables ...* ». Le Gouvernement se propose de renforcer le cadre légal et institutionnel en veillant davantage au respect des normes et standards internationaux en matière de gestion durable de l'environnement et de la biodiversité. Il envisage également de renforcer et de systématiser l'intégration des principes relatifs à la gestion durable de l'environnement dans les lois, les politiques publiques, les programmes et les projets de développement. La biodiversité sera préservée et valorisée en vue de la création et de la promotion des opportunités économiques tels les emplois verts.

Eu égard à ces choix stratégiques, l'équipe des Nations Unies jouera un rôle clé dans le renforcement des capacités du Gouvernement, des OSC et du secteur privé afin que :

« Les institutions publiques, les Organisations de la Société Civile, le secteur privé assurent la promotion de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, la gestion des risques et la prévention des catastrophes ».

La contribution de l'équipe des Nations Unies à cet effet consistera donc à appuyer :

- ❖ L'intégration des dispositions des conventions internationales et régionales relatives à la gestion durable de l'environnement, la gestion des risques et la prévention des catastrophes dans les lois, les politiques et les stratégies nationales ;
- ❖ La Conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et des stratégies adéquates pour l'adaptation aux changements climatiques, la gestion des risques et la prévention des catastrophes,
- ❖ Le Renforcement des capacités nationales pour la valorisation de la biodiversité comme source d'emplois, de revenus et des moyens de subsistance ;
- ❖ L'évaluation des capacités de résilience des infrastructures et la mise en place de normes visant à réduire l'impact des catastrophes naturelles (DRR) et augmenter la résilience communautaire seront soutenues ;
- ❖ Le Développement des partenariats stratégiques pour la mobilisation des ressources en vue d'assurer le financement des activités d'adaptation et de mitigation des effets des changements climatiques ainsi que la protection de la biodiversité ;
- ❖ Le Renforcement des capacités, la résilience et le rôle de la population, des associations, des communautés de base et des petits exploitants dans la préservation de la biodiversité, l'adaptation aux changements climatiques, la gestion des crises y compris les crises alimentaires et la prévention des catastrophes ;
- ❖ Le renforcement des capacités des « autarquias » concernant la résilience urbaine ;
- ❖ La prise en compte de l'égalité des sexes et des droits humains dans les politiques et stratégies visant la gestion durable de l'environnement, la gestion des risques et la prévention des catastrophes ;
- ❖ Le suivi et l'évaluation de façon régulière des politiques et des stratégies nationales en se basant sur la collecte et l'analyse des données fiables et des évidences.

V - Arrangements de mise en œuvre et de coordination

Les arrangements de coordination et de gestion seront guidés par les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, les principes programmatiques des Nations Unies et « *l'approche Unis dans l'action/DaO* » notamment les principes « *Un programme* », « *Un dispositif conjoint des opérations particulièrement un cadre budgétaire* », « *Une voix* » et « *Un leader* ». Ces arrangements devront donc permettre de renforcer l'intégration, de garantir la cohérence et l'optimisation de l'utilisation des ressources de l'équipe des Nations Unies en vue d'apporter une contribution significative à l'atteinte des résultats stratégiques escomptés. Mais, en tenant compte des acquis et



des leçons apprises de la mise en œuvre de l'UNDAF 2008-2012, l'approche « Unis dans l'action » sera opérationnalisée de façon progressive ou graduelle.

V.1 - Arrangements de mise en œuvre

Le cadre de partenariat 2016-2020 sera mis en œuvre sous le leadership du Gouvernement par les agences et l'UNIOGBIS avec une forte implication des institutions publiques (ministères et autres administrations publiques), les OSC, le secteur privé et les autres partenaires au développement. Précisément, les agences et l'UNIOGBIS auront la responsabilité de mettre en œuvre les activités visant la fourniture des produits ou des livrables qui vont contribuer à la réalisation des résultats stratégiques escomptés (Effets). Il appartiendra donc aux agences et à l'UNIOGBIS de convenir des modalités d'exécution opérationnelles et contractuelles avec les partenaires d'exécution du Gouvernement, de la société civile et du secteur privé. Toutefois, les mécanismes qui seront mis en place permettront de coordonner et d'harmoniser les modalités d'exécution opérationnelles et contractuelles relatives à certaines transactions ou prestations.

Le cadre de partenariat 2016-2020 sera mis en œuvre à travers des plans de travail conjoints annuels ou biannuels qui seront élaborés par le Gouvernement, les agences et l'UNIOGBIS. Conformément aux orientations de l'approche « Unis dans l'action », il sera élaboré **un plan de travail conjoint par effet escompté** qui indiquera les produits devant contribuer à sa réalisation. A l'instar des effets escomptés, les produits seront assortis d'indicateurs auxquels seront associés des valeurs ou des points de référence (Baseline) et des cibles finales (*Target*) à l'horizon 2020. Les plans de travail conjoints préciseront également les risques et les hypothèses liés à chaque produit, les entités des Nations Unies et les partenaires responsables de la livraison des produits ainsi que le chronogramme. Les fiches de métadonnées seront élaborées pour donner des précisions sur les indicateurs retenus dans la matrice de résultats du cadre de partenariat.

Les agences et l'UNIOGBIS ainsi que leurs partenaires seront encouragés à identifier des opportunités de programmes conjoints à élaborer et à mettre en œuvre selon des modalités fixées de commun accord. En effet, dans la perspective du renforcement de la cohérence des interventions de l'équipe des Nations Unies, une attention particulière sera accordée à l'élaboration et la mise en œuvre des programmes ou des projets conjoints dans des créneaux ou sur des thématiques stratégiques.

V.2 - Mécanismes de coordination

Un Comité de pilotage sera mis en place pour assurer le leadership de la mise en œuvre du cadre de partenariat. Son rôle consistera essentiellement à donner des orientations stratégiques, impulser la réflexion stratégique et le dialogue sur les politiques, approuver les plans de travail annuels, les documents de programmes et de projets pour s'assurer de l'alignement stratégique et l'appropriation nationale, procéder à l'approbation des rapports annuels et d'autres documents utiles pour vérifier et apprécier les progrès réalisés dans la livraison des produits et vers l'atteinte des résultats escomptés ainsi que leur contribution à la réalisation des priorités nationales.

Le comité de pilotage sera composé des représentants du Gouvernement, de l'équipe des Nations Unies, des OSC et du secteur privé. Il sera co-présidé par le Gouvernement et l'équipe des Nations Unies qui jouera un rôle crucial dans son fonctionnement. En effet, l'équipe des Nations Unies devra s'assurer de la cohérence des interventions et de l'implication effective de toutes les agences et de l'UNIOGBIS dans la mise en œuvre du cadre de partenariat. Le comité de pilotage sera assisté par un secrétariat qui sera animé par le personnel du Gouvernement (Ministère des affaires étrangères, Ministère de l'économie) et des Nations Unies (Bureau du Coordonnateur Résident et UNIOGBIS). Il se réunira au moins une fois par an. Les Termes de Référence (TDR) donneront des indications précises sur son organisation et son fonctionnement.



L'équipe de coordination des Nations Unies sera chargée de la coordination, la supervision et de l'appui technique à la mise en œuvre du cadre de partenariat. Précisément, il aura la responsabilité de coordonner et de superviser la planification opérationnelle, le contrôle de qualité, l'exécution opérationnelle et le suivi des plans de travail conjoints ainsi que la préparation des rapports de progrès et l'organisation des revues annuelles en étroite collaboration avec les agences et l'UNIOGBIS. Elle veillera donc au bon fonctionnement des groupes de résultats ou d'effets ainsi que des groupes de travail qui seront mis en place. Elle donnera des avis techniques et informera régulièrement les membres du comité de pilotage. Elle sera appuyée par le Bureau du Coordonnateur Résident des Nations Unies et le Responsable de la planification stratégique de l'UNIOGBIS. Les Termes de Référence (TDR) donneront des indications précises sur son organisation et son fonctionnement.

Quatre Groupes de Résultats ou effets (GR) seront créés notamment le Groupe Etat de Droit et Gouvernance, le Groupe Croissance et Réduction de la pauvreté, le Groupe développement humain, le Groupe Environnement. Leur rôle sera déterminant dans le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des plans de travail conjoints. Ils devront donc veiller à la coordination de la collecte, la compilation, le contrôle de qualité et l'analyse des données pour apprécier les progrès réalisés dans la livraison des produits et vers l'atteinte des résultats stratégiques (effets). Ces groupes seront des espaces d'échanges sur des questions de substance, de discussion pour la coordination et la cohérence des interventions, d'analyse des progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans de travail, des leçons apprises, des bonnes pratiques, des besoins en développement de capacités des partenaires d'exécution, des opportunités de développement des partenariats stratégiques et de mobilisation de ressources, etc. Ils se réuniront au moins une fois par trimestre. Les groupes de résultats travailleront en étroite collaboration avec les groupes de travail mis en place par le Gouvernement. Les TDR préciseront leurs modalités d'organisation et de fonctionnement.

Il sera mis en place des **Groupes de travail (GT)** qui seront chargés d'apporter un appui technique sur des thématiques spécifiques dont l'importance a été mise en exergue dans le cadre de partenariat. En se basant sur les leçons apprises de la mise en œuvre de l'UNDAF 2008-2012, il sera privilégié le maintien et le renforcement des groupes de travail qui se sont avérés pertinents et opérationnels. Au total, 11 groupes de travail vont contribuer à la mise en œuvre du cadre de partenariat : **Groupe de Travail Sécurité Alimentaire et nutritionnelle, Groupe de Travail Genre, Groupe de Travail Droits Humains, Groupe de Travail Education, Groupe de Travail Eau, assainissement et hygiène, Groupe de Travail opérations, Groupe de Travail Suivi et Evaluation, Groupe inter-agences de communication, l'équipe conjointe VIH/SIDA, le Groupe des partenaires pour les urgences, le Groupe des partenaires pour la santé.**

VI - Suivi et Evaluation

Le suivi et l'évaluation bénéficieront d'une attention particulière afin de disposer des données et des évidences fiables qui permettront de démontrer et de rendre compte objectivement des progrès enregistrés dans la livraison des produits et leur contribution significative à la réalisation des effets escomptés. Ils permettront de démontrer objectivement la contribution des interventions de l'équipe des nations Unies à la réalisation des priorités nationales.

Le suivi et l'évaluation du cadre de partenariat seront guidés par les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, les principes programmatiques des Nations Unies et l'approche « unis dans l'action (DaO) ». Ils seront articulés harmonieusement aux mécanismes de suivi et évaluation du plan stratégique et opérationnel 2015-2020. Précisément, le Gouvernement et l'équipe des Nations Unies coordonneront leurs efforts dans la collecte, le contrôle de qualité, l'analyse et la gestion des données nécessaires pour le suivi et l'évaluation du plan stratégique et opérationnel 2015-2020 et du cadre de partenariat. Dans cette perspective, le renforcement des capacités nationales en suivi et évaluation occupera une place importante dans la mise en œuvre du cadre de partenariat.



VI.1 - Rôles et responsabilités des différentes parties prenantes

Le suivi et l'évaluation seront essentiellement assurés par le comité de pilotage, l'équipe de coordination des Nations Unies et les groupes de résultats ou effets qui seront appuyés par les groupes de travail particulièrement par le Groupe de Travail Suivi et Evaluation (GTSE).

Le Comité de Pilotage (CP) sera chargé de donner des orientations stratégiques et de veiller à la mise en œuvre du calendrier ou du plan de suivi et évaluation. Il approuvera les plans de travail conjoints par effets, les plans de travail annuels de suivi et évaluation, les rapports de progrès de la mise en œuvre des plans de travail conjoints et le rapport de la revue annuelle ainsi que d'autres documents utiles pour le suivi et l'évaluation (Rapports de suivi, de la revue à mi-parcours, de quelques programmes et de projets stratégiques, de l'évaluation finale, etc.).

L'équipe de coordination des Nations Unies assurera la supervision et la coordination techniques de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation en travaillant en étroite collaboration avec les groupes de résultats ou d'effets. Elle assurera le contrôle de qualité et validera les plans de travail conjoints, les plans de travail annuels de suivi et évaluation ainsi que les rapports de progrès de la mise en œuvre du plan de travail conjoint et le rapport de la revue annuelle et d'autres rapports relatifs au suivi et évaluation du cadre de partenariat avant leur transmission au comité de pilotage pour approbation.

Les Groupes de Résultats ou Effets joueront un rôle primordial dans le suivi et l'évaluation des plans de travail conjoints. Ils auront la responsabilité de collecter, de compiler, d'assurer le contrôle de qualité et d'analyser les données et les évidences recueillies auprès des agences et de l'UNIOGBIS pour produire des rapports qui vont renseigner sur les progrès réalisés dans la livraison des produits et vers l'atteinte des résultats escomptés. Le suivi ne portera pas seulement sur les activités et les produits mais également sur les risques, les hypothèses et les effets. Les groupes de résultats prendront une part active à la préparation et l'organisation des revues annuelles.

Les agences et l'UNIOGBIS seront les principaux piliers du suivi et de l'évaluation des plans de travail conjoints. Leur rôle sera déterminant dans la collecte, le traitement, le contrôle de qualité, l'analyse et la gestion des données nécessaires pour la préparation des rapports de mise en œuvre des plans de travail conjoints. Les enquêtes, les études et les rapports produits par les agences et l'UNIOGBIS seront les principales sources de données et d'informations des groupes de résultats.

Le Groupe de Travail Suivi et Evaluation (GTSE) composé des spécialistes et points focaux suivi et évaluation des agences et de l'UNIOGBIS sera chargé d'élaborer et de gérer la mise en œuvre du plan de suivi et évaluation du cadre de partenariat. Il apportera un appui technique à l'équipe de coordination des Nations Unies et aux groupes de résultats dans la collecte et l'analyse des données, la préparation des rapports, l'organisation des revues et la conduite des autres activités de suivi et évaluation. Il travaillera en étroite collaboration avec les organes de suivi mis en place par le Gouvernement pour le suivi du plan stratégique et opérationnel 2015-2020.

VI.2 - Mécanismes de suivi et évaluation

Le plan de suivi et évaluation, assorti d'un calendrier de suivi et évaluation, sera l'outil de base du suivi et évaluation du cadre de partenariat. Il sera décliné en plans de travail annuels de suivi et évaluation qui seront gérés par le GTSE en étroite collaboration avec les groupes de résultats, les agences et l'UNIOGBIS. Il sera élaboré une étroite collaboration avec le gouvernement et les autres partenaires nationaux. Le calendrier de suivi et évaluation est joint à l'annexe II du cadre de partenariat.

La plateforme UNDAF INFO en tant qu'outil de suivi basé sur l'internet permettra à toutes les parties prenantes notamment aux responsables et aux points focaux suivi et évaluation des agences et de l'UNIOGBIS de contribuer efficacement au suivi de la mise en œuvre du cadre de partenariat. Cet outil a été installé et expérimenté en décembre 2014.

Une revue annuelle sera organisée à la fin de chaque année ou au début de l'année suivante. Un **rapport annuel conjoint** sera produit, discuté et validé au cours de la revue annuelle. Celle-ci aura donc pour objet de permettre à



toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du cadre de partenariat d'apprécier objectivement l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre du cadre de partenariat au cours de l'année concernée. Elle s'appesantira sur l'appréciation des progrès enregistrés vers l'atteinte des cibles annuelles des produits et l'équité des réalisations, l'efficience de l'exécution financière, les opportunités et les contraintes identifiées, les leçons apprises et les bonnes pratiques à capitaliser, etc.

La revue annuelle s'intéressera également à l'analyse des risques et des hypothèses. Elle mettra en exergue la contribution du cadre de partenariat à la mise en œuvre du plan stratégique et opérationnel 2015-2020 du Gouvernement. Elle sera aussi l'occasion de convenir des ajustements tactiques ou opérationnels nécessaires et des orientations pour l'élaboration des plans de travail de l'année suivante.

Une revue à mi-parcours sera conduite au cours du troisième ou quatrième trimestre de la troisième année de mise en œuvre du cadre de partenariat. Elle permettra d'apprécier les progrès enregistrés à mi-parcours dans la mise en œuvre du cadre de partenariat. A la lumière des conclusions et des recommandations des revues annuelles et des données qui seront collectées, la revue à mi-parcours portera un jugement sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'équité de la mise en œuvre du cadre de partenariat au cours des deux premières années. Mais, elle devra dégager des évidences qui démontreront les changements apportés par les interventions de l'équipe des Nations Unies et leur contribution à la réalisation des priorités nationales. Les conclusions et les recommandations de la revue à mi-parcours permettront de prendre des décisions opérationnelles et stratégiques.

Une évaluation finale, sera conduite à la fin de la quatrième année de mise en œuvre du cadre de partenariat. Elle aura pour objet d'apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'équité, la durabilité et l'appropriation des résultats de la mise en œuvre du cadre de partenariat particulièrement sa contribution à la réalisation des priorités nationales. L'appréciation portera également sur l'application effective des principes programmatiques qui ont guidé la mise en œuvre du cadre de partenariat, sur la pertinence et l'efficacité des arrangements de gestion mis en place. Les recommandations de l'évaluation finale seront prises en compte pour l'élaboration du nouveau cadre de partenariat.

La gestion et l'utilisation des données seront des volets indispensables du suivi et évaluation du cadre de partenariat. En effet, les enquêtes, les études et les rapports produits dans le sillage de la mise en œuvre du cadre de partenariat fourniront des données qui permettront de renseigner plusieurs indicateurs nationaux retenus dans la base de données **GUINEEBISSAUIINFO**. En outre, les bases des données des enquêtes et des études réalisées seront stockées dans le système d'information **IMIS** (Integrated Management Information System). L'équipe des Nations Unies apportera donc un appui à la mise à jour régulière de la base de données **GUINEEBISSAUIINFO** et du système IMIS qui sont gérés par l'Institut national de la Statistique (INE). Elle encouragera également l'exploitation de ces outils et l'utilisation des données pour l'élaboration des politiques et des stratégies basées sur des évidences ainsi que pour le débat public et la gestion des affaires publiques.

Le renforcement des capacités nationales en suivi et évaluation (Collecte, traitement, contrôle de qualité, analyse des données et production des rapports) sera un levier stratégique important pour la promotion de la transparence, la redevabilité ou l'imputabilité, l'efficacité, l'efficience et de l'équité de la mise en œuvre du plan stratégique et opérationnel 2015-2020 du Gouvernement. En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique et opérationnel 2015-2020, le Gouvernement se propose de mettre en place un dispositif de **pilotage par les résultats** en vue de garantir la responsabilisation et la redevabilité ou l'obligation redditionnelle de rendre compte fondées sur les contrats de performance. Un bureau sera créé pour assurer le pilotage, l'animation, le suivi et l'évaluation de ce plan.

L'appui de l'équipe des Nations Unies au renforcement des capacités nationales en suivi et évaluation consistera à soutenir la mise en place et le fonctionnement de ce dispositif de pilotage par les résultats. Précisément, il s'agira de renforcer le système national de planification, programmation, budgétisation, suivi et évaluation axés sur les résultats. La mise en place de ce dispositif exigera l'institutionnalisation (Amélioration du cadre institutionnel) et la



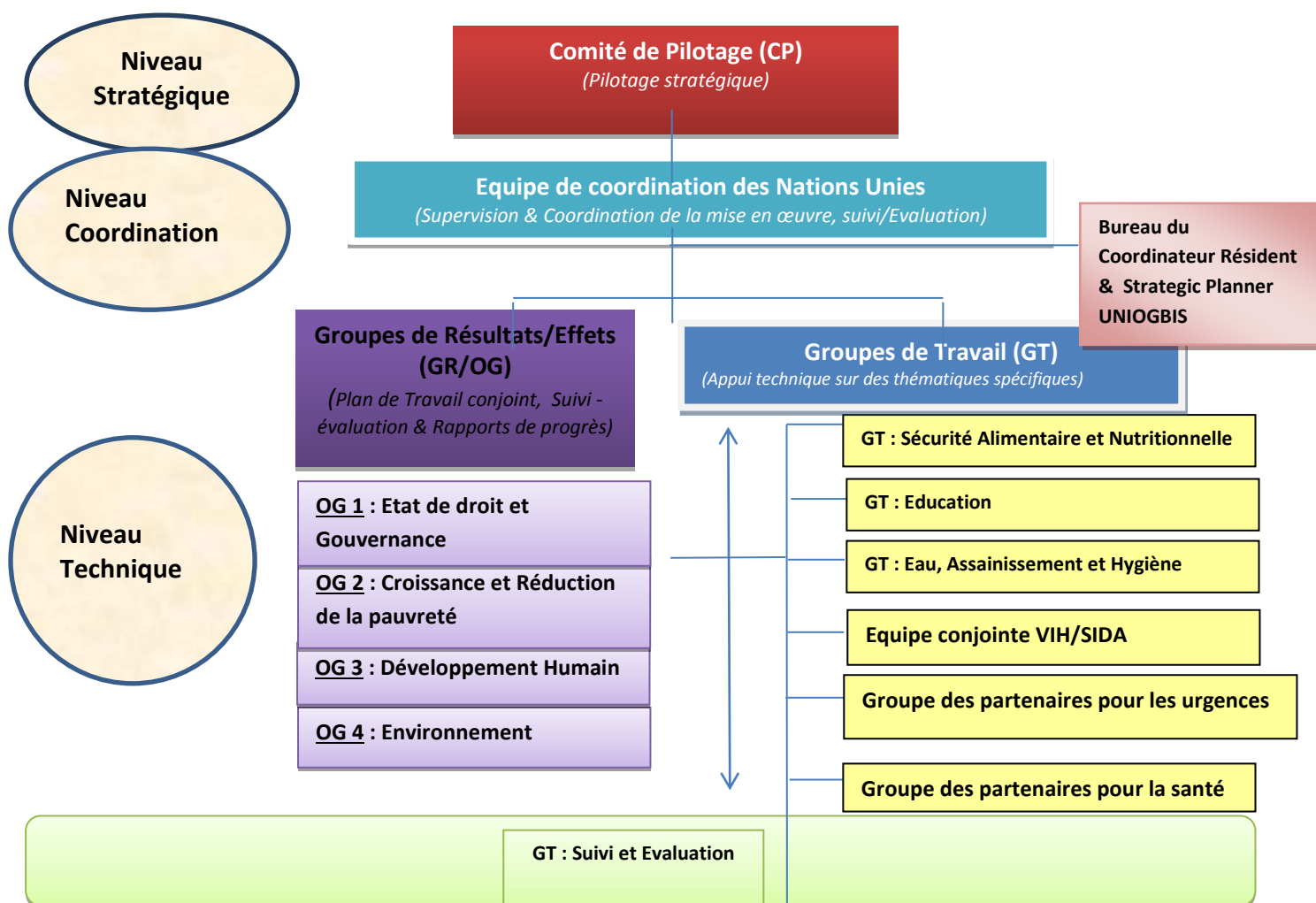
territorialisation (Déconcentration et décentralisation) du suivi et évaluation, l'amélioration de l'appareil statistique et le renforcement de l'INE en tant que cheville ouvrière du système national de suivi et évaluation, la formation d'une masse critique de ressources humaines qualifiées en Gestion Axée sur les Résultats (GAR) y compris le suivi et l'évaluation, la promotion de la professionnalisation de l'évaluation. La mise en place des mécanismes innovants d'appui technique et financier sera aussi nécessaire pour soutenir le renforcement des capacités nationales en suivi et évaluation.

VII - Stratégie de communication et de mobilisation des ressources

La communication jouera un rôle essentiel dans le processus de mise en œuvre du cadre de partenariat 2016-2020. Elle permettra à l'équipe des Nations Unies de projeter une image cohérente et d'assurer la visibilité et la lisibilité de ses interventions. **Une stratégie conjointe de communication** sera ainsi élaborée et mise en œuvre par le Groupe inter-agences de communication des Nations Unies en étroite collaboration avec les agences et l'UNIOGBIS.

Une stratégie conjointe de mobilisation des ressources sera également développée pour permettre aux agences et l'UNIOGBIS d'explorer collectivement des opportunités de mobilisation de ressources pour combler le déficit de financement du cadre de partenariat et soutenir la mise en œuvre du plan stratégique et opérationnel 2015-2020 du gouvernement.

Mécanismes de Coordination, de mise en œuvre et de suivi de l'UNPAF





Cadre de Partenariat entre la Guinée-Bissau et les Nations Unies 2016 -2020

Annexe I : Matrice de résultats du cadre de partenariat 2016-2020

Effets	Indicateurs, Valeurs/Points de référence, cibles	Moyens de vérification	Risques & hypothèses	Entités des Nations Unies (Mission, Agences)	Partenaires	Ressources (USD \$)		
						Ressources régulières	Ressources à mobiliser	Total
Axe stratégie 2015-2025/Plan stratégique 2015-2020 : Paix et Gouvernance								
Priorités nationales : Bonne gouvernance								
<p>Effet 1 :</p> <p><i>Les institutions de l'Etat, y compris celles de la Défense, sécurité et justice, consolide la stabilité et l'Etat de Droit, la participation démocratique et l'accès équitable aux opportunités pour tous.</i></p>	<p>Indicateur 1.1 Proportion de femmes dans le parlement et gouvernement y compris la défense et la sécurité PR : 31% (Ministères), 14% (ANP) Cible 2020 : 40% (ministères), 20% (ANP)</p> <p>Indicateur 1.2 Taux de participation aux élections (Désagréé en sexe, localisation géographique) PR : 86% Cible 2020 : 95%</p> <p>Indicateur 1.2 Pourcentage des traités et conventions ratifiés mis en œuvre et suivis PR : 60% (UNIOGBIS, section droits humains) Cible 2020 : 95%</p> <p>Indicateur 1.3 Nombre de personnes ayant accès à la justice (Désagréé en sexe, statut social, localisation géographique) PR homme: 4,451 femme : 1,256</p> <p>Cible 2020 : Homme : 7500 Femme : 2500</p>	<p>Rapports Examen Périodique Universel (EPU), rapports UNIOGBIS</p> <p>Rapports du Gouvernement</p> <p>Enquête Ministère de la justice et PNUD</p> <p>Rapports Ministère de la justice, du travail, tribunaux, Centre d'accès à la justice</p> <p>Enquête et rapports ministère de la femme et ONUFemmes</p> <p>Rapport CONEL</p>	<p>Hypothèses -Respect de la séparation des pouvoirs -Maintien du consensus et du dialogue entre les partis politiques -Non interférence des forces armées et de sécurité dans le jeu politique -Maintien soutien de la communauté internationale</p> <p>Risques -Non-respect de la séparation des pouvoirs -Rupture du consensus entre les acteurs politiques -Explosion sociale -Résistance continue des chefs des partis politiques à inscrire les femmes comme tête des listes lors des élections législatives</p>	<p>UNIOGBIS</p> <p>PNUD</p> <p>UNFPA</p> <p>OMS</p> <p>FAO</p> <p>ONUFEMMES</p> <p>UNODC</p> <p>UNESCO</p> <p>ILO</p> <p>PBF</p> <p>UNOPS</p>	<p>-Président de la République -ANP -Conseil Supérieur de la Magistrature judiciaire -Cour Suprême -Cour des comptes -Commission - Nationale Electorale -Gouvernement (Ministères défense, sécurité, justice et autres ministères sectoriels) -Partis politiques -OSC -BAD -Union Européenne</p>	<p>69 007 801</p>	<p>56 602 000</p>	<p>125 679 801</p>

NB : Les indicateurs y compris les valeurs de référence et les cibles doivent être désagréés dans la mesure du possible par sexe, âge, statut social, milieu géographique.



Cadre de Partenariat entre la Guinée-Bissau et les Nations Unies 2016 -2020

Effets	Indicateurs, Valeurs/Points de référence, cibles	Moyens de vérification	Risques & hypothèses	Entités des Nations Unies (Mission, Agences)	Partenaires	Ressources (USD \$)		
						Ressources régulières	Ressources à mobiliser	Total
Axe stratégie 2015-2025/Plan stratégique 2015-2020 : Moteurs de croissance (Agriculture et agro-industrie, pêche et aquaculture, tourisme et mines)								
Priorité nationale : promouvoir une croissance économique durable, inclusive et résiliente en d'assurer l'émergence d'une économie diversifiée en 2025								
Effet 2 : <i>La croissance économique est inclusive et durable pour promouvoir la réduction de la pauvreté, l'emploi décent, la sécurité alimentaire, la transformation structurelle de l'économie.</i>	<p>Indicateur 2.1 : Taux de croissance du PIB <i>PR (2014): 2.5%</i> <i>Cible 2020 : 5%</i></p> <p>Indicateur 2.2 : Indice d'inégalité (Indice de Gini) <i>PR : Non disponible</i> <i>Cible 2020 : TBD</i></p> <p>Indicateur 2.3 : Taux du chômage] <i>PR : 18%</i> <i>Cible 2020 : 15% (35% femmes)</i></p> <p>Indicateur 2.4 : Niveau de revenu moyen <i>PR : Non disponible</i> <i>Cible 2020 : TBD</i></p> <p>Indicateur 2.5 : Score relatif aux avoirs des communautés <i>PR : Non disponible</i> <i>Cible 2020 : ??TBD</i></p> <p>Indicateur 2.6 : Taux d'accroissement des productions agro-sylvo pastorale, halieutique et alimentaire <i>PR : Non disponible</i> <i>Cible 2020 : TBD</i></p>	<p>-Comptes nationaux -Rapports nationaux</p> <p>Rapport annuel PAM</p> <p>Enquête ILAP</p> <p>Enquête emploi</p> <p>Rapports des partenaires au développement (PNUD, Banque Mondiale, BAD, Union Européenne)</p> <p>Rapport national sur le développement humain</p>	<p>Hypothèses Disponibilité des ressources financières</p> <p>Respect des engagements pris par les partenaires au développement à la table ronde de Bruxelles</p> <p>Mise en œuvre de la stratégie 2015-2025 et du plan stratégique et opérationnel 2015-2020 par le Gouvernement</p> <p>Stabilité institutionnelle</p>	<p>PNUD</p> <p>UNICEF</p> <p>UNFPA</p> <p>UNECA</p> <p>CNUCED</p> <p>FAO</p> <p>UNIDO</p> <p>ONUFEMMES</p> <p>PAM</p> <p>UNESCO</p> <p>UNOPS</p> <p>ONU-Habitat</p> <p>ILO</p>	<p>BAD</p> <p>Banque Mondiale</p> <p>Union Européenne</p> <p>FMI</p> <p>BOAD</p> <p>CEDEAO</p> <p>UEMOA</p> <p>Gouvernement</p> <p>Union Africaine (NEPAD)</p> <p>Secteur privé Organisations d'employeurs et Travailleurs Organisations de la Société Civile (OSC)</p>	<p>7 128 000</p>	<p>36 404 949</p>	<p>43 532 949</p>



Cadre de Partenariat entre la Guinée-Bissau et les Nations Unies 2016 -2020

Effets	Indicateurs, Valeurs/Points de référence, cibles	Moyens de vérification	Risques & hypothèses	Entités des Nations Unies (Mission, Agences)	Partenaires	Ressources (USD \$)		
						Ressources régulières	Ressources à mobiliser	Total
Effet 2 (Suite)	<p>Indicateur 2.8: <i>Taux de commercialisation des productions agro-sylvo pastorale, halieutique et alimentaire</i> PR : Non disponible Cible 2020 : TBD</p> <p>Indicateur 2.9: <i>Proportion des femmes ayant accès au crédit et à l'emploi</i> PR : Non disponible Cible 2020 : TBD</p> <p>Indicateur 2.10: <i>Part du secteur industriel manufacturier dans l'emploi et le PIB</i> PR : Non disponible Cible 2020 : TBD</p>	<p>Rapports Ministères de l'agriculture, élevage, pêche</p> <p>Rapports et études FAO, PAM</p> <p>Rapport ministère en charge de l'industrie</p> <p>Rapport UNIDO Enquête Emploi</p>	<p>Risques</p> <p>Contraintes financières de l'Etat</p> <p>Non-respect des engagements pris à la table ronde par les partenaires au développement</p> <p>Instabilité institutionnelle</p> <p>Changements climatiques, risques et catastrophes</p>	<i>Idem</i>	Idem			

NB : Les indicateurs y compris les valeurs de référence et les cibles doivent être désagrégés dans la mesure du possible par sexe, âge, statut social, milieu géographique.



Cadre de Partenariat entre la Guinée-Bissau et les Nations Unies 2016 -2020

Effets	Indicateurs, Valeurs/Points de référence, cibles	Moyens de vérification	Risques & hypothèses	Entités des Nations Unies (Mission, Agences)	Partenaires	Ressources (USD \$)		
						Ressources régulières	Ressources à mobiliser	Total
Axe stratégie 2015-2025/Plan stratégique 2015-2020 : Développement humain								
Priorité nationale : Valoriser le potentiel de la population bissau-guinéenne								
<p>Effet 3 :</p> <p>Tous les citoyens, particulièrement les plus marginalisés et vulnérables, ont un accès équitable et durable et utilisent de services de santé, nutrition, VIH/sida, eau, assainissement et hygiène éducation et protection de qualité.</p>	<p>Indicateur 3.1 : Taux d'alphabétisation des adultes PR : 50,5% (MICS 5) Cible 2020 : 80%</p> <p>Indicateur 3.2 : Pre-primary GER PR : 14% (MICS 5) Cible 2020 : 70%</p> <p>Indicateur 3.3 : Taux net de scolarisation PR : 69,8% (RESEN 2015) Cible 2020 : 90%</p> <p>Indicateur 3.4 : Couverture vaccinale PR : 64% (MICS 5) Cible 2020 : Plus de 85%</p> <p>Indicateur 3.5 : Proportion d'enfants de moins 5 ans dormant sous la moustiquaire ITN PR : 81% (MICS 5) Cible 2020 : Plus de 95%</p> <p>Indicateur 3.6 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteintes de pneumonie traités avec des antibiotiques PR : 96,8% (MICS 5) Cible 2020 : 100%</p>	<p>EMIS</p> <p>MICS</p> <p>MICS</p> <p>MICS</p>	<p>Hypothèses</p> <p>-Stabilité politique</p> <p>-Disponibilité des fonds</p> <p>-Accroissement de la part du budget de l'éducation au moins de 20%</p> <p>-Accroissement de la part du budget de l'éducation au moins de 15%</p> <p>-Accroissement des ressources humaines et financières au niveau décentralisé</p>	<p>UNICEF</p> <p>ONUSIDA</p> <p>UNESCO</p> <p>UNFPA</p> <p>ILO</p> <p>PAM</p> <p>ONUFEMMES</p> <p>OMS</p> <p>UNOPS</p>	<p>-ANP</p> <p>-Gouvernement (Ministères Education, santé, agriculture, Commerce et industrie, femmes et affaires sociales, justice, économie et finances, communication, ressources naturelles)</p> <p>ONG, OBC, FBO</p> <p>Institutions académiques</p> <p>Secteur privé</p>	<p>15 001 599</p>	<p>116 048 998</p>	<p>128 618 998</p>



Cadre de Partenariat entre la Guinée-Bissau et les Nations Unies 2016 -2020

Effets	Indicateurs, Valeurs/Points de référence, cibles	Moyens de vérification	Risques & hypothèses	Entités des Nations Unies (Mission, Agences)	Partenaires	Ressources (USD \$)		
						Ressources régulières	Ressources à mobiliser	Total
Effet 3 (Suite)	<p>Indicateur 3.7 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant de la malnutrition chronique PR : 27,5% (MICS 5) Cible 2020 : 20%</p> <p>Indicateur 3.8: Proportion d'enfants de moins de 5 ans souffrant de la malnutrition aigue PR : 16,8% (MICS 5) Cible 2020 : 10%</p> <p>Indicateur 3.9: Proportion de femmes enceintes ayant accès aux ARV (PTME) PR : 28% % (SNLS 2013) Cible 2020 : 80%</p> <p>Indicateur 3.10: Proportion d'enfants ayant accès aux ARV PR : 8% (SNLS 2013) Cible 2020 : 30%</p> <p>Indicateur 3.11: Proportion des jeunes (15-24) ayant des connaissances sur la prévention du VIH PR : 22,5% (MICS 5) Cible 2020 : Plus de 50%</p> <p>Indicateur 3.12: Taux de défécation à l'air libre PR : 17,7% Cible 2020 : 10%</p> <p>Indicateur 3.13: Proportion des personnes ayant accès à l'eau potable PR : 74,8%% (MICS 5) Cible 2020 : ??</p> <p>Indicateur 3.14 ; Proportion d'enfants ayant un acte de naissance PR : 24% (MICS 5) Cible 2020 : 50%</p>	<p>MICS 2017, 2020</p> <p>MICS</p> <p>MICS</p> <p>MICS</p> <p>MICS 2017, 2020 Etudes SNLS</p> <p>MICS 2017, 2020</p>	<p>Engagement et participation des jeunes</p> <p>Renforcement de l'engagement du Gouvernement</p> <p>Risques</p> <p>Instabilité politique</p>	Idem	Idem			



Cadre de Partenariat entre la Guinée-Bissau et les Nations Unies 2016 -2020

Effets	Indicateurs, Valeurs/Points de référence, cibles	Moyens de vérification	Risques & hypothèses	Entités des Nations Unies (Mission, Agences)	Partenaires	Ressources (USD \$)		
Effet 3 (Suite)	<p>Indicateur 3.15 : Taux d'abandon PR : 13,94% Cible 2020 : 13%</p> <p>Indicateur 3.16 : Taux de récupération nutritionnelle PR : 76,6% Cible 2020 : 78%</p> <p>Indicateur 3.17 : Ratio filles/Garçons au niveau du primaire PR : 0,90 Cible 2020 : 1,0</p> <p>Indicateur 3.18 : Proportion de femmes victimes de VGB ayant accès aux services PR : Non disponible Cible 2020 : TBD</p> <p>Indicateur 3.19 : Taux de prévalence contraceptive PR : 14% Cible 2020 : 25%</p>	<p>MICS 2017, 2020</p> <p>MICS</p> <p>MICS</p> <p>MICS</p> <p>MICS 2017, 2020</p>	Idem	Idem	Idem			
	<p>Indicateur 3.23 : Proportion de demande de contraception non satisfaite PR : 22% Cible 2020 : 11%</p> <p>Indicateur 3.24 : Pourcentage de naissances vivantes faites en présence du personnel médical qualifié PR : 43% ?? Cible 2020 : 56%</p>	<p>MICS 2010, 2020</p> <p>MICS 2010, 2020</p>	Idem	Idem	Idem			

NB : Les indicateurs y compris les valeurs de référence et les cibles doivent être désagrégés dans la mesure du possible par sexe, âge, statut social, milieu géographique.



Cadre de Partenariat entre la Guinée-Bissau et les Nations Unies 2016 -2020

Effets	Indicateurs, Valeurs/Points de référence, cibles	Moyens de vérification	Risques & hypothèses	Entités des Nations Unies (Mission, Agences)	Partenaires	Ressources (USD \$)		
						Ressources régulières	Ressources à mobiliser	Total
Axe stratégie 2015-2025/Plan stratégique 2015-2020 : Biodiversité et capital naturel								
Priorité Nationale : Préserver et valoriser durablement les ressources naturelles								
Effet 4 : Les institutions publiques, les Organisations de la Société Civile, le secteur privé assurent la promotion de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, la gestion des risques et la prévention des catastrophes	<p>Indicateur 4.1 : Pourcentage de la population utilisant les techniques et les méthodes adaptées aux changements climatiques (désagrégé par sexe) PR : 1.72% Cible 2020 : 2.5%</p> <p>Indicateur 4.2 : Proportion du territoire couvert par des aires protégées PR : 15% Cible 2020 : 26%</p> <p>Indicateur 4.3 : Proportion de décès/dommages causés par les accidents et catastrophes naturelles PR : 15% ?? Cible 2020 : 26%</p> <p><i>Indicateur 4.3 : taux de nomination des sites de patrimoine naturel à la liste de patrimoine mondial</i> PR : 0 Cible 2020 ; 2</p>	<p>Rapports ministère en charge de l'environnement</p> <p>Rapport IBAP</p> <p>Rapports PNUD</p> <p>Rapport CMAP et UICN</p>	<p>Hypothèses</p> <p>Disponibilité des ressources financières</p> <p>-Bonnes conditions climatiques</p> <p>- Engagement politique cohérent avec une approche à moyen terme à la durabilité Risques</p> <p>-Instabilité politique</p> <p>- Mécanismes de gestion et conservation des sites déficients</p> <p>-Impact du cadre de concession des licences de pêche Faible attrait des investisseurs particulièrement des investisseurs étrangers en Guinée Bissau</p>	<p>PNUD</p> <p>FAO</p> <p>UNOPS</p> <p>UNESCO</p> <p>ONU-Habitat</p>	<p>Gouvernement (Secrétariat d'Etat environnement, IBAP, INEP, INDE)</p> <p>Union Européenne</p> <p>UICN</p> <p>ONG nationales</p>	<p>3 398 000</p>	<p>36 928 500</p>	<p>40 326 500</p>

NB : Les indicateurs y compris les valeurs de référence et les cibles doivent être désagrégés dans la mesure du possible par sexe, âge, statut social, milieu géographique.



Cadre de Partenariat entre la Guinée-Bissau et les Nations Unies 2016 -2020

Matrice répartition des ressources financières allouées par effets (USD \$)

Ressources Effets	Ressources Régulières/Ordinaires (RR)	Ressources à Mobiliser (RM)	Ressources Totales (RT)
Effet 1 Les institutions de l'Etat y compris celles de la défense, la sécurité et la justice consolident la stabilité et l'état de droit, la participation démocratique et l'accès équitable aux opportunités pour tous.	<i>69 007 801</i>	<i>56 602 000</i>	<i>125 679 801</i>
Effet 2 La croissance économique est inclusive et durable pour promouvoir la réduction de la pauvreté, l'emploi décent, la sécurité alimentaire et la transformation structurelle de l'économie	<i>7 128 000</i>	<i>36 404 949</i>	<i>43 532 949</i>
Effet 3 Tous les citoyens, particulièrement les plus marginalisés et vulnérables, ont un accès équitable et durable et utilisent de services de santé, nutrition, VIH/SIDA, eau, assainissement et hygiène, éducation et protection de qualité.	<i>15 001 599</i>	<i>116 048 998</i>	<i>128 618 998</i>
Effet 4 Les institutions publiques, les Organisations de la Société Civile, le secteur privé assurent la promotion de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, la gestion des risques et la prévention des catastrophes.	<i>3 398 000</i>	<i>36 928 500</i>	<i>40 326 500</i>
Total Ressources (RR, RM)	94 605 400	245 984 447	340 589 847



Cadre de Partenariat entre la Guinée-Bissau et les Nations Unies 2016 -2020

Annexe II : Calendrier de suivi et évaluation 2016-2020

Activités	Période				
	2016	2017	2018	2019	2020
Etudes et enquêtes	<ul style="list-style-type: none"> -SMART -ILAP3 -Enquête emploi -Enquête de suivi de l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle -Etude de base pour renseigner quelques indicateurs du cadre de partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> -MICS 6 -Enquête de suivi de l'état -de la sécurité alimentaire et nutritionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> -RESEN -ILAP 4 -Enquête emploi -Enquête de suivi de l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle -Enquête Démographique et de Santé (EDS) 	<ul style="list-style-type: none"> -SMART -Recensement Général de la Population (RGPH) -Enquête de suivi de l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> -MICS 7 -ILAP 5 -Enquête de suivi de l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle
Suivi de la mise en œuvre	Revue annuelle	Revue annuelle	Revue annuelle	Revue annuelle	Revue annuelle
Evaluation			Revue à mi-parcours du cadre de partenariat 2016-2020	Evaluation finale du cadre de partenariat 2016-2020	
Renforcement des capacités en suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcement système national de suivi et évaluation, bureau de suivi du plan -Appui technique INE, pour la collecte, l'analyse et gestion des données (Base de données GUINEEBISSAUIINFO, Système IMIS) Renforcement du système National d'Information Sanitaire (SNIS) - INASA -Renforcement dispositifs planification suivi et évaluation Ministères sectoriels -Formation en GAR/RBM, suivi et évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcement système national de suivi et évaluation -Appui technique INE, INASA pour la collecte, l'analyse et gestion des données (Base de données GUINEEBISSAUIINFO, Système IMIS) -Renforcement dispositifs planification suivi et évaluation Ministères sectoriels -Formation en suivi et évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcement système national de suivi et évaluation 		



Cadre de Partenariat entre la Guinée-Bissau et les Nations Unies 2016 -2020

Activités	Période				
	2016	2017	2018	2019	2020
Utilisation des informations	Dissémination, plaidoyer et appui pour l'utilisation des résultats ILAP, Etude sécurité alimentaire et nutritionnelle, enquête emploi,	Dissémination, plaidoyer et appui pour l'utilisation des résultats MICS, ILAP, Etude sécurité alimentaire et nutritionnelle, enquête emploi,	Dissémination, plaidoyer et appui pour l'utilisation des résultats MICS, ILAP 4, RESEN, EDS, Etude sécurité alimentaire et nutritionnelle, enquête emploi,	Dissémination, plaidoyer et appui pour l'utilisation des résultats RGPH, Etude sécurité alimentaire et nutritionnelle, enquête emploi,	Dissémination, plaidoyer et appui pour l'utilisation des résultats MICS 7, ILAP 5, Etude sécurité alimentaire et nutritionnelle, enquête emploi,
Développement des partenariats en matière de suivi et évaluation	INE, INASA, BAD, UNECA,	INE, INASA, BAD, UNECA	INE, INASA, BAD, UNECA	INE, INASA, BAD, UNECA	INE, INASA, BAD, UNECA



Annexe III a: Principaux traités internationaux relatifs aux droits humains ratifiés par la Guinée-Bissau

Description du Traité	Date de ratification
Déclaration universelle des droits de l'homme	17/09/1974
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	23/08/1985
Convention relative aux droits de l'enfant	20/08/1990
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	02/07/1992
Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	05/08/2009
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination	01/11/2010
Pacte international relatif aux droits civils et politiques	01/11/2010
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente de la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants	01/11/2010
Premier Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques	24/09/2013
Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à l'abolition de la peine de mort	24/09/2013
Convention contre la torture et autres traitements inhumains ou cruels ou dégradants	24/09/2013
Protocole facultatif à la Convention contre la torture et des traitements inhumains ou autres traitements cruels ou dégradants	24/09/2013
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés	24/09/2014
Convention relative aux droits des personnes handicapées	24/09/2014



Annexe III b: Principaux traités internationaux relatifs aux droits humains signés mais non ratifiés par la Guinée-Bissau

Description du Traité	Date de signature
Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et leurs familles	12/09/2000
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées	24/09/2013
Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées	24/09/2013
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant sur le mécanisme de plainte	24/09/2013
Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	25/09/2010



Cadre de Partenariat entre la Guinée-Bissau et les Nations Unies 2016 -2020

Cadre de Partenariat entre la Guinée-Bissau et les Nations Unies 2016 -2020 République de Guinée Bissau


Ce document est une publication officielle du Système des Nations Unies en Guinée Bissau, et tous les droits sont réservés. Le document peut être librement cité ou traduit, en partie ou en totalité, à condition que cette source soit mentionnée.

Pour de plus amples informations, prière de contacter :

Bureau du Coordinateur Résident des Nations Unies
Bâtiment des Nations Unies | Rua Rui Djassi, 1011 Bissau

Tél : + 245 96 680 09 96/ +245 95 5950926

Contact : registry.gw@undp.org;

 : ONU na Guiné-Bissau



Bureau
international
du Travail



Organisation
mondiale de la Santé





Cadre de Partenariat entre la Guinée-Bissau et les Nations Unies 2016 -2020